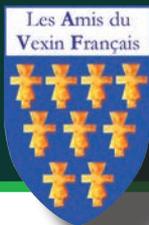


Bulletin de l'Association DES AMIS DU VEXIN FRANÇAIS



ASSOCIATION DES AMIS DU VEXIN FRANÇAIS

Présidents d'honneur :

Le Sénateur A. Chauvin † - J-P. Lachenaud, Sénateur du Val-d'Oise

Président :

J. Dupâquier, membre de l'Institut

Premiers Vice-présidents :

Y. de Kerveguen, maire de Vigny

D^r D. Amiot, Président de la Sauvegarde de la Vallée du Sausseron

Vice-présidents :

Ph. Muffang - Ph. Oyer - M^{me} C. Vanthuyné

Secrétaire général :

F. Marchon

Secrétaire général adjoint - Chargé de la communication :

B. Oberlin

Trésorier :

A. Henin

Membres du Comité :

J.-M. Aiverny, à Nucourt – M.-A. Rendu, journaliste, ancien président d'Ile-de-France Environnement
J.-P. Béquet, maire d'Auvers-sur-Oise – J. Boursier, à Vétheuil – M. Calame, à Chaussy – R. Capron, à Neuilly-en-Vexin – R. Cardo à Frémainville – J.-C. Cavard, à Domont – R. Chapuis, à Montjavoult
J.-C. Chatelain, à Montalet-le-Bois – N. Choublier-Grimbert, à Pontoise – G. Claudel, à Ennery, vice-président du conseil général, président du PNR, maire d'Ennery – T. Cot, directeur du PNR
F. Coupin, à Ableiges – J.-C. Delesne, à Auvers-sur-Oise – C. de Dianous, à Vétheuil – F. Donck, à Chaumont-en-Vexin – S. de Drée, à Grisy-les-Plâtres – C. de Meaux, à Gadancourt – A. Gicquel, à Parnes – H. Girardin, à Neuilly-en-Vexin – J.-M. Gourdin, à Épiais-Rhus – J. Grimbert, à Pontoise – Ph. Houillon, député du Val-d'Oise, à Pontoise – R. Jablon, à Jambville – P.-F. Joy, à Deuil-la-Barre – J. Lebailly, à Boissy-l'Aillierie – A. Lebrun, à Marines – J. Léraillé, à Lavilletterte
M.-G. Mare, à Guernes – P. Merlin, président de Ile-de-France Environnement – M. Misak, à Parnes
J.-P. Muller, conseiller général, maire de Magny-en-Vexin – G. Paris, conseiller général, maire de Sagy – J. Picard, à Paris – J. Poirot, à Valmondois – L. de Reboul, à Auvers-sur-Oise – Y. Remvikos, à Aavernes – A. Richard, ancien ministre, à Saint-Ouen-l'Aumône – B. Rossi, à Monts – M. Samson, à Valmondois – R. Silberman, à Montreuil-sur-Epte – A. Somers, à Cergy-Pontoise – P. Street, à Eaubonne – B. Warnier, au Perchay – G. Waro, à Chaumont-en-Vexin – P. Zentz d'Alnois, à Boury-en-Vexin.

Communes adhérentes :

Ableiges – Aincourt – Aavernes – Berville – Boissy-l'Aillierie – Bréançon – Brueil-en-Vexin – Chambors
Champagne-sur-Oise – Charmont – Chaumont-en-Vexin – Chaussy – Cormeilles-en-Vexin
Courdimanche – Ennery – Épiais-Rhus – Follainville – Dennemont – Frémécourt – Gaillon-sur-Montcient – Gargenville – Genainville – Génicourt – Gommecourt – Grisy-les-Plâtres – Haravilliers
Hénonville – Hérouville – Jambville – Jouy-le-Moutier – La Roche-Guyon – Lavilletterte – Le Bellay-en-Vexin – Le Perchay – Liancourt – Livilliers – Magny-en-Vexin – Mantes-la-Jolie – Marines
Menouville – Mézy – Moussy – Neuilly-en-Vexin – Nucourt – Office du Tourisme d'Auvers-sur-Oise
Oinville-sur-Montcient – Parmain – Pontoise – Reilly – Sagy – Saint-Clair-sur-Epte – Saint-Cyr-en-Arthies – Saint-Gervais – Théméricourt – Vallangoujard – Vauréal – Vienne-en-Arthies
Vigny Ville nouvelle de Cergy-Pontoise.

SOMMAIRE

■ Le mot du président	Page 3
■ L'Assemblée Générale à Villarceaux (<i>J. Dupâquier</i>)	Page 4
■ 23 ^e Rencontres du Sausseron (<i>D. Amiot</i>)	Page 15
■ Le tourisme dans le PNR (<i>G. Claudel</i>)	Page 19
■ Sauver Genainville (<i>J. Dupâquier</i>)	Page 24
■ Pour la restauration de l'église d'Amblainville (<i>M. Dusseaux</i>)	Page 27
■ Les producteurs de « laid » (<i>R. Silbermann</i>)	Page 29
■ Clôtures: n'en faites pas trop! (<i>J. Dupâquier</i>)	Page 31
■ Restauration de l'église et du site de Monts (<i>B. Rossi</i>)	Page 33
■ Emplois et activités dans le Vexin français (1 ^{re} partie) (<i>J.-C. Cavard</i>)	Page 39
■ Les boues d'Achères (<i>J. Léraillé</i>)	Page 49
■ Revue de presse nationale (<i>P. Muffang</i>)	Page 50
■ Revue de presse régionale (<i>H. Girardin</i>)	Page 54
■ Jeu concours - Hiver 2005-2006 (<i>P. Muffang & J. Grimbert</i>)	Page 57
■ <i>In memoriam</i> : Yves Borges (<i>J. Grimbert</i>)	Page 59
■ <i>In memoriam</i> : Jean-Marc Gernigon (<i>J.-M. Ricco</i>)	Page 60
■ <i>In memoriam</i> : Pierre-Henry Mitard (<i>P.-F. Joy</i>)	Page 63

1^{re} de couverture: Domaine de Villarceaux
Avec l'aimable autorisation de T. Labussière - Conservateur du Domaine
Cliché vue aérienne - Conseil régional d'Ile-de-France
4^e de couverture: Église de Parnes (Oise). Monument historique classé du *xf* siècle
Cliché B. Oberlin

Publication de l'Association des AMIS DU VEXIN FRANÇAIS
 Château de Théméricourt (Val-d'Oise)
 Directeur de la publication: Bernard Oberlin
 Composition – photogravure: SCW Laser à Conches-en-Ouche
 Impression: Imprim'Eure à Conches-en-Ouche – N° imprimeur 106
 N° ISSN: 0335-4272
 Dépôt légal: 1^{er} trimestre 2006



Château de Serans

(actuellement en cours de restauration)

Construit au XVII^e siècle pour la famille de Cléry-Serans qui le posséda jusqu'en 1813.

Il en reste un corps de logis et une belle ferme seigneuriale visible de l'élégant porche construit dans le bas du village, en bordure de la route.

(Photo aimablement prêtée par Laurent Brelière)

***La prochaine Assemblée générale
de l'association des amis du Vexin Français
se tiendra dans ce château de Serans
le dimanche 14 mai 2006.
à 10 heures***

LE MOT DU PRÉSIDENT

Jacques Dupâquier
Président des Amis du Vexin français

Notre bien de famille : le patrimoine vexinois

Le Vexin français est riche, non seulement de ses fermes et de ses ateliers, mais de ses beautés naturelles et aussi de son patrimoine architectural et culturel.

- Harmonie de ses paysages, de ses villages, de ses vieilles maisons rurales, dont le charme discret, sans tape-à-l'œil, se laisse découvrir et apprécier peu à peu.
- Harmonie de ses châteaux, qui datent, pour la plupart, de la grande époque classique.
- Harmonie de ses églises, qui témoignent de la foi de nos ancêtres, et qui portent l'empreinte de leurs peines et de leurs malheurs, mais aussi de leurs espoirs et de leur courage.

Nous avons dans le Vexin français près de 200 monuments historiques classés ou inscrits :

- 120 églises, 50 châteaux.
- Un petit patrimoine rural : plus de 120 lavoirs, 250 croix, 80 moulins, 50 pigeonniers, 40 chapelles, 70 belles fermes.
- Un site archéologique d'exception : Les Vaux-de-la-Celle, qualifié de « Lourdes » gallo-romain.
- 5 jardins très remarquables.

Malheureusement, ce patrimoine n'est que rarement mis en valeur, et il n'est guère signalé. Dieu merci ! Le Parc annonce que « d'ici deux ans chaque église du territoire sera dotée d'un panneau d'information qui permettra aux visiteurs d'en découvrir les richesses ».

Mais qu'en sera-t-il des églises vexinoises du canton de Chaumont-en-Vexin ?

En tout état de cause, le tourisme reste le parent pauvre de l'action économique du Parc. Il contribue à créer des emplois (1152 sur le territoire du Parc), mais en nombre insuffisant, alors que les potentialités sont considérables.

Notre association est favorable au développement du tourisme : non pas un tourisme de masse, producteur de nuisances, d'ordures, et de saccage, mais un tourisme de haute qualité, respectueux de l'environnement, un tourisme canalisé qui permette aux visiteurs de découvrir les beautés naturelles et les richesses monumentales du Vexin français, un tourisme créateur d'emplois qui l'empêchera de devenir une « banlieue dortoir ».

Une grande et bonne nouvelle...

Une nouvelle de dernière heure...

Le Conseil général du Val-d'Oise vient de décider de baptiser le collège à haute qualité environnementale de Vigny.

Collège Roland Vasseur du Bord'Haut de Vigny

Nous en sommes très heureux



Visite du château de Villarceaux par M. Labussière



L'Assemblée Générale dans la Bergerie

Châlet: B. Oberlin

L'assemblée générale annuelle de l'association a eu lieu le samedi 23 avril 2005 et, comme traditionnellement, elle a été précédée d'une visite.

Cette année c'était Villarceaux qui nous accueillait : le matin M. Thierry LaBussière, son conservateur, nous faisait les honneurs du « Château du Haut », nous faisant vivre avec brio les grandes heures de cette belle demeure, nous décrivant par le menu la vie, quelquefois agitée, de ses habitants, et nous faisant partager ses émotions esthétiques devant les meubles, les tableaux, les tapisseries.

Le déjeuner (125 convives) avait été magnifiquement préparé à *La Bergerie* (la ferme de Villarceaux) par son personnel sous la houlette de M. Cacciabue, l'adjoint au responsable : repas de produits bio pour la plupart cultivés ou élevés sur place.

Après le café, la salle de *La Bergerie* est transformée pour accueillir l'assemblée générale : rapport de politique générale du président Jacques Dupâquier, rapport moral du secrétaire général François Marchon, rapport financier du trésorier Alain Henin ; puis ce sont les questions, les discussions ; les débats sont animés, notamment autour de la politique du Parc naturel régional et de son projet de charte.

Tous les rapports sont adoptés.

Puis c'est le renouvellement du comité directeur : 19 membres sont sortants ou démissionnaires ; 12 se représentent : Mmes et MM. de Reboul, Donck, Dupâquier, Gicquel, Girardin, Grimbert, Leraillé, Henin, Houillon, Jablon, Marchon, Misak ; 6 personnes nouvelles sont candidates : Mmes et MM Lebailly, Oberlin, Rossi, Chatelain, Joy, Merlin.

Tout le monde est élu à l'unanimité.

Enfin l'assemblée générale est clôturée par M. Wojciechowski, sous-préfet de Pontoise.

De nombreuses personnalités, la plupart membres de l'association étaient présentes, notamment Gérard Claudel président du PNR, Philippe Houillon, député du Val-d'Oise et maire de Pontoise, Guy Paris, conseiller général, Marc Giroud, vice président du PNR, Pierre Merlin, président d'Île-de-France Environnement et de nombreux maires du Vexin français.

Un succès...

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES AMIS DU VEXIN FRANÇAIS SAMEDI 23 AVRIL 2005 DOMAINE DE VILLARCEAUX

*Jacques Dupâquier
Président des Amis du Vexin français*



Je déclare ouverte la 39^e Assemblée Générale de l'Association des Amis du Vexin Français.

Elle est honorée par la présence de Monsieur le Sous-Préfet de Pontoise, de Gérard Claudel, vice-président du Conseil général du Val-d'Oise et président du PNR, Jean-Pierre Béquet, Yves de Kerveguen, Philippe Houillon, député du Val-d'Oise, Marc Giroud Vice-président du PNR, Pierre Merlin, président d'IDF Environnement.

L'année 2004 a été marquée par le départ à la retraite hors du Vexin de Jean-Jacques Guillambert, notre si actif secrétaire général. Je me désolais, le considérant comme irremplaçable; mais nous avons eu la chance de lui trouver un excellent successeur en la personne de François Marchon, qui va tout à l'heure vous présenter le rapport moral.

En introduction, je vais vous dire quelques mots des problèmes généraux du Vexin français, de l'évolution lente des menaces qui pèsent sur ses paysages et sur la qualité de vie, et de ce que nous espérons de la politique du PNR, dans le cadre de la nouvelle Charte.

1.- La pression démographique contribue à altérer la qualité de l'habitat

Cette pression, après avoir fait éclater Paris et la petite couronne, s'exerce aujourd'hui sur la grande banlieue, les campagnes périphériques et même les départements voisins tels que l'Oise, l'Eure, le Loiret, etc.

Dans le Vexin français, grâce aux mesures de protection prises depuis 1972, l'urbanisation a moins progressé que dans le reste de l'Ile-de-France (92 habitants par km² contre 912) mais elle a fortement augmenté depuis 1990: pour les 117 communes, hors Ville de Cergy-Pontoise, on est passé en neuf ans de 74 330 habitants à 82 475 en 1999, et probablement 87 000 aujourd'hui (il est impossible d'être plus précis, car les dénombrements périodiques ont été remplacés par des enquêtes tournantes). De ce fait en neuf ans (1990-1999) le nombre des résidences principales a augmenté de 15 %: de 25 245 à 29 004, la suite de la série n'étant pas connue. Ceci s'explique en partie par la transformation de résidences secondaires en résidences principales (334 cas), en partie par la multiplication des appartements dans les

bourgs (888 depuis 1990). Il n'en reste pas moins que 2 537 pavillons ont été construits dans cet intervalle.

Cette poussée du nombre des logements est plus rapide que celle de la population, en raison de la crise de la famille : dans le Vexin français, le nombre moyen de personnes par logement est descendu de 2,97 à 2,84 et pourrait tomber à 2,75. Résultat : la part des constructions récentes (en fait celles achevées après 1975 et avant le recensement) est passée en neuf ans de 27,5 à 34,4 % ; elle dépasse probablement 40 % aujourd'hui, ce qui altère progressivement le caractère rural de l'habitat vexinois. Cette altération est d'autant plus sensible que l'implantation et l'architecture des « pavillons » diffèrent profondément de celles de l'habitat traditionnel ; implantation isolée au centre des parcelles, ce qui rompt la continuité du bâti ; masse excessive des toits par rapport aux murs, ouvertures rigides ; couleurs criardes allant du rouge bouvreuil au jaune caca d'oie et au bleu tunisien, en fonction des fantaisies délirantes de certains architectes qui ne connaissent rien aux traditions locales et se prennent pour des génies créateurs.

L'envolée des prix de l'immobilier n'arrange pas les choses : ce que l'on perd sur le prix du terrain, on essaie de le rattraper sur celui du bâti, en faisant des économies sur les matériaux. En outre, il y a un effet de sélection par l'argent : les nouveaux riches n'ont pas toujours bon goût, les jeunes générations doivent renoncer à s'établir sur place, et les autorités ne voient de solution que dans l'extension des logements sociaux, qui risquent de mal s'insérer dans nos villages, et même d'y compromettre l'équilibre des populations.

2.- La dissociation croissante de l'habitat et de l'emploi risque de faire du Vexin une banlieue dortoir.

Il y a cent ans, et même encore jusqu'à la seconde guerre mondiale, 90 % de la population vexinoise travaillaient sur place ; parmi

ceux-ci, 7 sur 10 étaient employés dans l'agriculture, 2 dans le commerce et l'artisanat, 1 dans les services. Or depuis un demi-siècle, la révolution agricole a bouleversé les structures de l'emploi dans tous les domaines, tandis que la modernisation de la société française a créé des besoins nouveaux. L'agriculture a quadruplé ou quintuplé sa production ; elle s'est orientée vers la monoculture des céréales ; les exploitations se sont concentrées et n'emploient plus guère de main-d'œuvre. L'artisanat et le commerce local ont périclité. Les Vexinois, ne trouvant plus d'emplois sur place, doivent aller travailler au dehors, au prix de longs et coûteux trajets. Dans le cadre du PNR, il existe environ 20 000 emplois, mais la moitié en est occupée par des gens venus de l'extérieur ; réciproquement, 27 000 actifs sur 37 000 doivent s'expatrier chaque jour.

La solution apparaît clairement : créer des emplois sur place, grâce au développement de nouvelles activités, liées au tourisme, aux services de proximité, à l'artisanat, au télétravail, etc. Cette nécessité, tout le monde la reconnaît, mais le Parc investit peu dans la création et la promotion des structures d'accueil, qui restent très insuffisantes : en 10 ans, de 1993 à 2003, le nombre de lits disponibles est passé de 249 à 524, mais il en faudrait quatre fois plus pour un développement touristique sérieux.

Il n'y a pas de politique cohérente sérieuse pour le développement du tourisme. Ni dans l'Oise, ni dans le Val-d'Oise, bien que ces territoires affichent l'un et l'autre de bonnes intentions. Personne ne dit franchement non, et le PNR semble toujours disposé à subventionner telle création de gîte rural, telle extension de restaurant. Mais il n'existe ni plan d'ensemble, ni véritable volonté politique. On semble croire que les structures d'accueil vont gentiment se créer toutes seules, ce qui est vrai à l'échelle du siècle ou du demi-siècle, non du temps court qui nous est imparti pour reconnaître et exploiter les gisements touristiques du Vexin français.

On nous annonce qu'une Maison du tourisme va être créée dans le cadre du Parc. Elle pourrait devenir un outil efficace pour la création de structures d'accueil, génératrices d'emplois. Mais devra-t-elle limiter son activité à l'Ile-de-France, en ignorant maisons, paysages et monuments qui se trouvent au nord de la frontière arbitraire et artificielle qui coupe le Vexin français en deux ? La coordination avec l'Office du tourisme de l'Oise et la Communauté de Communes du canton de Chaumont-en-Vexin s'impose : il faut refaire fonctionner, dans les semaines qui viennent, la commission de concertation qui avait été mise en place dès 1993 et qui a cessé de se réunir, pour des raisons obscures, au printemps 2004.

3.- Comment pourrions-nous aider le PNR à atteindre ses objectifs ?

Depuis dix ans qu'il existe, le PNR a largement donné satisfaction aux municipalités et à la population. Il fonctionne bien, ses commissions se réunissent régulièrement et démocratiquement. En distribuant à bon escient ses subventions, il permet aux élus d'engager et de financer d'utiles projets sans ruiner leurs communes, sans les urbaniser ni les industrialiser, donc en aidant notre campagne à rester campagne. Depuis plus d'un an, une nouvelle charte qui doit servir de plan d'action jusqu'en 2015, est en cours d'élaboration. Nous avons largement participé à sa discussion, et tout laisse penser qu'elle va être adoptée par la quasi-totalité des communes qui ont expérimenté les avantages de la précédente.

Il me semble pourtant qu'au-delà des opérations ponctuelles, il faudrait réfléchir aux orientations générales de la charte et aux moyens de faire face aux défis qui se présentent, en ce début du XXI^e siècle, concernant le devenir du Vexin.

En tout premier lieu, il faudrait améliorer l'observation. Dans mon domaine familier - la démographie - nous ne savons pas grand-chose

de précis sur l'évolution et les structures de la population depuis le recensement de 1999, l'INSEE ayant remplacé les dénombrements périodiques par des enquêtes tournantes, qui n'ont encore concerné que 40 % des communes vexinoises. Or sans bilans annuels du mouvement de la population, de sa répartition par sexe et par âge, de sa mobilité géographique, il n'est pas possible d'élaborer une politique cohérente du logement, de l'emploi, des transports. Certes, le comité scientifique du Parc ne peut se substituer à l'INSEE, mais il est bien loin d'avoir réuni et exploité les statistiques disponibles, généralement restées confidentielles. Ces données, il faudrait aussi les communiquer et les publier partiellement sous une forme accessible au grand public, dans *Couleurs du Vexin*, la *Lettre aux maires* et les brochures éditées par le PNR.

C'est ce que notre Association s'efforce de faire, avec ses modestes moyens, comme vous avez pu le voir dans le tout récent numéro de notre Bulletin, avec l'étude de l'habitat et de la motorisation.

Dans un domaine connexe, je note que le comité de suivi du paysage a pratiquement cessé ses activités depuis le départ du très regretté Yves Périllon. Je sais que ses activités étaient accaparées par l'élaboration des chartes communales, mais ne serait-il pas possible de mettre en route un relevé photographique annuel des paysages du Vexin, afin de détecter en temps utile les agressions et les dégradations qui en compromettent la qualité ? Comme je l'ai déjà dit à la direction du Parc, notre Association est résolue à collaborer, bénévolement comme d'habitude : cela ne coûterait donc pas cher !

Enfin, je regrette que si peu de chose ait été fait, sinon ponctuellement pour la défense et l'illustration du patrimoine monumental du Vexin, qui pourrait devenir l'un des atouts de son développement économique, avec la promotion du tourisme. La publication de notre ouvrage *Églises et vitraux du Vexin français*, qui comble en partie cette lacune, a bénéficié d'une généreuse subvention du

Conseil général du Val-d'Oise, d'autres aides utiles comme celle du département de l'Oise, de plusieurs communes et d'autres organismes, mais le Parc lui-même qui aurait dû en être le promoteur, s'est contenté d'en acheter dix.

De même, le comité syndical a accepté le principe de signaler les églises et d'en donner une description sommaire sur des bornes non vandalisables. Les textes en ont été fournis depuis dix-huit mois, mais à ce jour un seul prototype en a été réalisé : celui de l'église d'Ennery. J'ai demandé à la commission du patrimoine de se saisir de cette affaire et d'établir un calendrier pour l'ensemble de l'opération. Nous vous tiendrons au cou-

rant de la suite des travaux. Sans attendre, nous avons commencé à publier, dans le Bulletin, les monographies des monuments qui n'avaient pu être retenus, faute de place, dans l'ouvrage *Églises et vitraux du Vexin français*. Bien entendu, nous ne prétendons nullement dicter la politique du Parc. Nous avons toujours respecté les prérogatives des élus, et nous savons que ce sont eux qui ont le pouvoir de décision. Nous demandons seulement à être entendus, et nous offrons bénévolement nos services pour aider le Parc à atteindre ses objectifs. Nous avons l'avantage de bien connaître le Vexin français, et d'être des hommes désintéressés, compétents et de bonne volonté.



Château: B. Oberlin

Château de Villarceaux

Rapport moral

François Marchon
Secrétaire général



Chers Amis du Vexin français,

Je ne me doutais pas il y a un an lors de l'assemblée générale 2004 à Commeny, que je me retrouverai aujourd'hui, de l'autre côté de la barrière, si j'ose dire, à essayer de vous faire un rapport moral de l'activité de l'association ; Essayer, oui, car je n'ai pris la succession de Jean-Jacques Guillambert qu'au mois d'octobre 2004, sans aucune préparation ; j'étais bien loin d'imaginer, le jour où nous l'avons fêtée, le 16 septembre que je me retrouverai à sa place quelques semaines plus tard ; et comme je ne faisais partie du comité directeur que depuis un an, c'est vous dire que je n'étais pas parfaitement au courant - tant s'en faut - des rouages de l'association (même si je cotise depuis 1975), de son fonctionnement, et des hommes et des femmes qui assurent sa bonne marche. Je découvre, je m'étonne, j'admire, je doute, j'approuve ou au contraire je suis rempli de perplexité mais je ne dis rien car je suis trop nouveau, bref j'apprends. Alors aujourd'hui mes propos seront sûrement moins précis que ceux de mon prédécesseur, approximatifs parfois, interrogatifs peut-être et vous vous étonnerez sans doute que j'enfonce quelques portes ouvertes.

Quand on vient à une assemblée générale, même si on écoute attentivement, on ne saisit pas bien le fonctionnement de l'association (c'était mon cas) ; on se rend pas compte combien est lourde la gestion d'environ 800 cotisants, quand il n'y a pas de salarié : imaginez ce que peut constituer comme travail l'envoi de 800 ou 900 lettres, le secrétariat, les rapports avec la Poste, etc. J'ai découvert aussi les réseaux de relations qu'entretient l'association avec d'autres associations, les communes, les élus, les responsables administratifs, le Parc bien sûr et ses différentes instances et commissions.

Aussi imaginez les courriers qui arrivent, soit au siège social (le château de Théméricourt), soit chez le président, soit chez le trésorier, soit chez le secrétaire général, soit encore ailleurs et auxquels il faut répondre après les avoir éventuellement réorientés, car pas toujours adressés au bon destinataire. Imaginez les successions de coups de téléphone et quelquefois les trésors de diplomatie qu'il faut exercer pour faire comprendre à quelqu'un qui a téléphoné au Parc où on lui a donné le numéro de téléphone du secrétaire général, que ce n'est pas encore le bon endroit pour résoudre son

problème et qu'il conviendrait de renouveler sa démarche ailleurs.

Je ne me rendais pas compte du nombre de réunions de l'association : au minimum une réunion par mois le deuxième dimanche à 9 h 30 au château de Théméricourt, un comité directeur chaque début de trimestre, et les autres mois réunion de bureau. Mais comme classiquement les réunions de bureau sont ouvertes à tous, l'effectif présent se situe toujours au-dessus de 20 personnes, ce qui est beaucoup pour une réunion de bureau, mais que je trouve assez faible pour une réunion de comité directeur dont la composition est de plus de 50 personnes ; il y a des personnes que l'on voit assez peu – et c'est un euphémisme – mais c'est peut-être mieux ; travailler à 20 c'est possible, à 50 c'est plus difficile quand on voit la passion que mettent certains participants dans leurs discours ou leurs prises de position, ou certaines oppositions qui s'exercent, on se dit que c'est préférable ; rassurez-vous nous sommes entre personnes bien élevées qui mettent au-dessus de tout leur amour du Vexin français.

Ce qui est très frappant lors de ces réunions c'est la présence, pratiquement à chaque fois, de Vexinois venant « consulter » : demande d'information administrative, juridique, marche à suivre dans un litige etc. ; cela prouve que nous sommes crédibles. Une petite difficulté à mon sens, c'est qu'on ne sait jamais à quel moment il faut entendre ces personnes ; si on le fait au début de la réunion, on se dit que cela va prendre beaucoup de temps et qu'on n'arrivera pas à traiter l'ordre du jour ; il est difficile de le faire à la fin, car les réunions s'éternisent toujours un peu et c'est ennuyeux de s'adresser à un auditoire qui a envie d'aller déjeuner ; alors on le fait au milieu de la réunion et ce n'est pas meilleur car on peut donner l'impression aux « plaignants » de gêner. Peut-être serait-il préférable d'annoncer qu'on réserve un quart d'heure en début de réunion pour écouter et conseiller.

J'ai aussi découvert le nombre de commissions de tous genres auxquelles participent officiellement des représentants de notre association : j'en ai compté 20. Mais là en qualité de secrétaire général qui doit assurer la coordination des actions de tous, j'éprouve une difficulté, car j'ai peu de retours ; et je ne sais pas si les commissions se réunissent ; et, si elles se sont réunies, je ne sais pas si nos représentants ont pu s'y rendre ; et s'ils s'y sont rendus je trouverai normal que l'on bénéficie d'un petit compte rendu afin que les positions de l'association soient coordonnées.

Voilà quelques réactions à chaud sur un plan général de fonctionnement, je me dois maintenant de traiter quelques points particuliers, ou de donner la parole à certains membres du bureau.

Un temps important des réunions a été consacré entre novembre et février 2005 à la révision de la charte du PNR. Vous en avez vu le résultat dans le dernier Bulletin. Ce n'est peut-être pas très parlant pour celui qui n'a pas sous les yeux le projet primitif ; Jacques Dupâquier vous a dit tout à l'heure l'esprit dans lequel des observations ont été faites.

Le *Bulletin* : deux bulletins sont sortis depuis un an, c'est le rythme de publication normal. On essaie de vous mettre au courant des activités de l'association, de vous apporter des éléments de réflexion (par exemple sur l'habitat dans le Vexin français dans le dernier numéro), d'attirer votre attention sur certains problèmes ou certaines menaces ; des pages sont consacrées au patrimoine monumental et une revue de presse y tient sa place. L'artisan de ce bulletin, c'est Jacques Grimbert qui s'y donne avec beaucoup de constance, de sérieux et de conscience depuis plus de dix ans et il faut l'en remercier car ce n'est pas toujours une tâche facile de faire « accoucher » les auteurs d'articles ; il aimerait, je crois, être plus aidé puis à terme laisser la main ; mais

on sait qu'on pourra toujours compter sur lui pour les aspects iconographiques, c'est un photographe hors pair.

Cela me donne la transition pour vous parler du livre ; Vous savez tous que l'association a publié en novembre 2004 un nouveau livre d'art : *Églises et Vitraux du Vexin Français*. Cela a été une très grande réussite puisque des 2 000 exemplaires il n'en reste pratiquement plus ; il faut dire que l'équipe réalisatrice a investi un temps colossal dans la préparation, l'édition et la promotion de cet ouvrage. Remercions Jacques Grimbert notamment pour les photos, Christine de Meaux et Jacques Dupâquier pour les textes, et Jacques et Liliane Boursier sans qui ce livre magnifique n'aurait jamais vu le jour. Les Conseils généraux du Val-d'Oise et de l'Oise, le syndicat d'agglomération de Cergy-Pontoise, la ville de Pontoise, Gaz de France et le Crédit Agricole en ont permis le bouclage financier.

Création de deux commissions : il a paru utile de créer deux commissions de travail à effectif réduit afin d'éclairer le comité directeur et l'association sur des points où la compétence est particulièrement indispensable ; c'est ainsi qu'une commis-

sion scientifique a déjà vu le jour et vous propose aujourd'hui une première feuille d'informations ; quant à la commission architecture et patrimoine, elle commence ses travaux sous la houlette de Daniel Amiot, qui préside en outre aux destinées de l'association de la Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et de ses abords.

Nos actions en justice et nos actions de défense des sites : c'est un sujet que je maîtrise mal car ce sont des actions qui s'inscrivent dans une durée supérieure à six mois et dont je n'ai pas connu donc les prémices ; ceux qui ont suivi les « affaires » d'Hénonville, de Santeuil, d'Haravilliers, de Frémenville pourront dans la discussion répondre à vos questions.

Je ne vous ai pas parlé des projets en cours, c'est le rayon du président qui vous en a déjà parlé et qui répondra à vos questions maintenant dans la discussion.

Je terminerai simplement en vous affirmant que vous faites partie d'une association qui travaille bien et beaucoup..



La croix pattée (Guiry-en-Vexin)

Taillées dans un seul bloc de pierre calcaire extrait des carrières locales, les croix pattées sont une remarquable particularité du Vexin français.

*Croix de justice, de carrefour ou encore de bornage, elles sont datées pour la plupart du XII^e et du XIII^e siècles, et présentent des formes diverses :
fût très court à trois branches,
à quatre branches égales,
fût élancé à quatre branches...*

On en compte une dizaine sur le territoire.

Rapport financier sur l'année 2004

Alain Henin
Trésorier

Notre association a édité en novembre 2004 son quatrième livre : *Églises et vitraux en Vexin français* : son succès a été rapide avec de nombreuses souscriptions et la trésorerie de l'association a heureusement supporté l'effort financier temporaire. Il ne faut pas chercher quelque profit dans cette affaire encore que... sinon que votre association a, sans aucun doute, permis à des personnes de connaître un peu mieux notre Vexin. Les éléments comptables vont vous en être présentés ci-après. Notre rapport vous est présenté traditionnellement sous les trois aspects :

- Cotisations et nombre de cotisants
- Compte d'exploitation au 31 décembre 2004 comparé à son budget
- Budget de 2005 et suivi comptable arrêté au 22 avril...

Cotisations

Notre association comptait à la fin de 2004, 752 cotisants, chiffre à comparer aux 827 de fin 2003. 630 individuels et couples : 199 n'étaient pas à jour de leur cotisation mais 24 nouveaux membres nous ont rejoints à la faveur de la souscription du livre. Le détail des encaissements est le suivant :

Exercice 2004

Cotisations en €	95	78	60	75	27	TOTAL	%	
Particuliers et assoc	5 479	705	1 208	694	65	8 151	60 %	
Communes	858	155	93			1 106	8 %	
Nouveaux membres	439		115	20		574	4 %	
Antérieures	536	95	71	40		742	5 %	
Futures	846	50	165	105		1 166	9 %	
Nouvelles communes	31					31	0 %	
Cotis. conj. SVS anciennes	1 868					1 868	14 %	
Cotis. conj. svs nouvelles	31					31	0 %	
TOTAL	10 088	1 005	1 652	859	65	13 669		Variation
en %	74%	7%	12%	6%	-	100%		-14%

Le montant de la cotisation unitaire de 20, 25 et 31 € pour les collectivités, est resté inchangé depuis 1994.

Le total des cotisations encaissées (13 669 €) représente 23 % des revenus de notre association.

Compte d'exploitation 2004

Je vous donne lecture des résultats de l'activité par rapport à son budget, révisé toutefois

en cours d'année par le Comité directeur pour faire face à la publication de deux bulletins : les numéros 54 et 55 et des tables de nos bulletins des années 1996 à 2003.

La perte constatée en fin d'exercice ne correspond qu'à l'activité de 2004 puisque les souscriptions n'ont pu couvrir l'impression de l'ouvrage et les frais d'édition et de diffusion de nos messages livrés dans plus de 40 037 boîtes aux lettres. La trésorerie – malgré mes craintes – s'en est très bien sortie grâce aux

nombreuses subventions et souscriptions encaissées avant le 31 décembre. Il ne restait plus que 156 exemplaires à placer des 2 000 imprimés

COMPTE D'EXPLOITATION et de RESULTAT 2004

RECETTES 2004	BUDGET euros	REEL euros	EN %	DEPENSES 2004	BUDGET euros	REEL euros	EN %
SUBVENTIONS				= ACHATS	400	100,01	0%
				= DOCUMENTATION, ABONNEMENTS	1 440	620,69	1%
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	2 300	1 800	3%	= BUREAUTIQUE : MAINTENANCE LOGICIELS +INTERNET	800	263,08	0%
DEPARTEMENT DE L'OISE	1 500	1 000	2%	= FRAIS DE PERSONNEL	0	0,00	
Ville de Pontoise	305	305	1%	= IMPOTS ET TAXES	0	0,00	
CREDIT AGRICOLE		1 000	2%				
				= IMPRESSION BULLETINS N°54 & 55 +TABLES	8 400	7 467,19	10%
				= AUTRES IMPRESSIONS	1 944	1 922,34	3%
				= IMPRESSION "VIVRE en VEXIN OISE"	6 557	4 807,44	7%
				= FRAIS DE RECEPTION AG	3 500	2 750,00	4%
				= FRAIS DE RECEPTION AUTRES		783,44	1%
				= LOCATION DE MATERIEL MOBILIER STOCKAGE	180	157,50	0%
				= DROITS D'AUTEUR VPVF & BV	483	500,00	1%
				= TRANSPORTS & DEPLACEMENTS	600	0,00	0%
COTISATIONS	17 358	13 669,09	23%	= COTISATIONS PAYEES A TIERS	800	472,00	1%
MEMBRES ACTIFS POUR L'EXERCICE	11 550	8 151,09	14%	= PROMOTION DU PNR OISE	2 000	1 563,16	2%
COMMUNES MEMBRES : (cotisations)	1 550	1 106,00	2%	= FRAIS DIVERS DE GESTION & FONCTIONNEMENT	100	229,14	0%
				= FOURNITURES DE BUREAU	900	729,36	1%
COTISATIONS ANTERIEURES	1 000	742,00	1%	= ASSURANCES	280	233,79	0%
COTISATIONS PERCUES D'AVANCE	225	1 166,00	2%	= FRAIS FINANCIERS	3	14,10	0%
COTISATIONS JUMEELES SVS	2 051	1 868,00	3%	= LA POSTE : FRAIS D'ENVOI & TIMBRES	2 718	5 124,06	7%
NOUVEAUX COTISANTS	983	636,00	1%	= LA POSTE : RETOUR ENVELOPPES T	552	274,50	0%
				= FRAIS D'ENVOI DU BULLETIN 55	100	1 387,90	2%
				= IMPR "EGLISES ET VITRAUX EN VEXIN FRANCAIS"	30 954	24 504,55	34%
MANIFESTATIONS (AG)	3 120	2 430,00	4%	= FRAIS DE DISTRIBUTION PUBLICITE		3 138,08	4%
				= ROUTAGE & DOCUMENTS PUBLICITAIRES	11 565	11 777,85	16%
SOUSCRIPTIONS EGLISES VITRAUX VEXIN F	24 140	32 081,84	54%	= FRAIS DIVERS POUR L'OUVRAGE	7 599	1 691,12	2%
DROITS D'AUTEUR à RECEVOIR GUIDE DU VEXIN	1 051	1 051,14	2%	= DEMARCHES JURIDIQUES	2 000	454,00	1%
INTERETS SUR PLACEMENTS 2003	526	525,84	1%	= CREATION SITE INTERNET	1 000	1 000,00	1%
DONS	0	272,00	0%				
SOUSCRIPTIONS BEAUTES VEXINOISES	980	748,50	1%				
SOUSCRIPTIONS MAISONS PAYSANNES DU VEXIN F	450	660,00	1%				
SOUSCRIPTIONS VAGABONDAGES POETIQUES	1 350	1 198,24	2%				
CESSION GUIDE DU VEXIN	120	100,00	0%				
CESSION CAHIER RECOMMANDATIONS SVS	0	66,00	0%				
AUTRES CESSIONS & RECETTES	0	2 558,29	4%				
TOTAL RECETTES	53 200	59 465,94	100%	TOTAL DEPENSES	84 874	71 965,30	100%
				RESULTAT DE L'EXERCICE 2004	- 31 673,85	-12 499,36	

Bilan 2004

Au 31 décembre 2004, il reflète l'état des stocks de livres disponibles: 49 % du total du bilan que vous nous aideriez bien à diminuer.

Et 9 991 € de factures émises non réglées à fin d'année à mettre en face de 8 776 € de dettes.

BILAN AU 31 DECEMBRE 2004

ACTIF	REEL euros	EN %	PASSIF	REEL euros
IMMOBILISATIONS	9 641,78	16%	FONDS PROPRES	
MATERIEL DE SONORISATION 1991	307		= FONDS ASSOCIATIFS	65 528
VISIONNEUSE 1993	1 067		= RESULTAT DE L'EXERCICE	-13 665
PANNEAUX D'EXPOSITION 1994	1 470			
POWERBOOK MACINTOSH G3 + LOGICIELS 2000	5 329			
IMPRIMANTE HP 2002	309			
PHOTOCOPIEUR 2002	638			
BANDEROLES	305			
TELEPHONE-FAX AH (2003)	217		DETTES	8 776
STOCK	29 518,00	49%		
VAGABONDAGES POETIQUES	64	960	= COTISATIONS 2005 PERCUES D'AVANCE	1 166
BEAUTES VEXINOISES	842	16 840	= DÙ à JACQUES GRIMBERT	1 980
LA MAISON PAYSANNE DU VEXIN FRANCAIS	438	6 570	= TOUS DROITS D'AUTEUR 2004	1 200
EGLISES ET VITRAUX EN VEXIN FRANCAIS	156	5 148	= IMPRIMERIE NEO-TYPO	4 000
CREANCES	9 991,57	16%		
VAGABONDAGES POETIQUES	241		= LA POSTE : ENVELOPPES T	430
BEAUTES VEXINOISES	0			
LA MAISON PAYSANNE DU VEXIN FRANCAIS	0			
INTERETS à RECEVOIR	405			
EGLISES ET VITRAUX EN VEXIN FRANCAIS	8 550			
DROITS D'AUTEUR à RECEVOIR GUIDE DU VEXIN	796			
DISPONIBILITES	11 486,75	19%		
CC LA POSTE	1 482			
CC CREDIT MUTUEL	2			
LIVRET CREDIT MUTUEL	10 003			
TOTAL ACTIF	60 638,10		TOTAL PASSIF	60 638,10

Budget 2005

Construit à plusieurs reprises aux Bureau et Comité Directeur de votre association il se chiffre maintenant à 49 635 € de dépenses soit 31 % de moins que celles de 2004.

Il contient néanmoins un nouveau projet d'édition, cette fois-ci sur support numérique : le DVD qui sera adressé aux membres à prix coûtant.

COMPTE D'EXPLOITATION et de RESULTAT 2005

RECETTES 2005	BUDGET euros	REEL euros	%	DEPENSES 2005	BUDGET euros	REEL euros
SUBVENTIONS				= ACHATS	100	17,90
DEPARTEMENT DU VAL D'OISE	2 300			= DOCUMENTATION, ABONNEMENTS	800	
DEPARTEMENT DE L'OISE	1 500			= BUREAUTIQUE : MAINTENANCE LOGICIELS +INTERNET	630	188,15
Ville de Pontoise	1 305	1 000,00		= FRAIS DE PERSONNEL	0	
				= IMPOTS ET TAXES	0	
				=		
				= IMPRESSION BULLETINS N°56 & 57	5 600	2 744,47
				= AUTRES IMPRESSIONS	2 610	76,61
				= IMPRESSION "VIVRE en VEXIN OISE"	4 500	
				= FRAIS DE RECEPTION AG	2 376	
				= FRAIS DE RECEPTION AUTRES	900	
				= LOCATION DE MATERIEL,MOBILIER STOCKAGE	150	
				= DROITS D'AUTEUR VPVF & BV	195	194,60
				= DROITS D'AUTEUR EV VF	1 664	1 005,09
COTISATIONS	16 431	15 127,50		= TRANSPORTS & DEPLACEMENTS	200	
MEMBRES ACTIFS POUR L'EXERCICE	10 519	9 443,00		= COTISATIONS PAYEES A TIERS	700	185,00
COMMUNES MEMBRES	1 365	875,00		= PROMOTION DU PNR OISE	2 000	
				= FRAIS DIVERS DE GESTION & FONCTIONNEMENT	280	
COTISATIONS ANTERIEURES	2 500	2 482,00		= FOURNITURES DE BUREAU	900	183,46
COTISATIONS PERCUES D'AVANCE	460	295,00		= ASSURANCES	280	243,90
COTISATIONS JUMELEES SVS	1 167	1 603,50		= FRAIS FINANCIERS	10	
NOUVEAUX COTISANTS	420	429,00		= LA POSTE : FRAIS D'ENVOI & TIMBRES	1 640	1 088,76
				= LA POSTE : RETOUR ENVELOPPES T	540	507,03
				= FRAIS D' ENVOI DES BULLETINS 56 & 57	3 046	1 155,71
MANIFESTATIONS (AG)	2 325	3 023,00		= IMPRESSION "EGLISES ET VITRAUX EN VEXIN FRANCAIS"	4 000	4 000,00
				= FRAIS D'ENVOI, SOUSCRIPTION ET DVD	3 723	
CESSIONS EGLISES VITRAUX VEXIN F	11 803	7 012,00		= PREP DVD AERIEN DU PNR DU VEXIN FRANCAIS	10 791	
DROITS D'AUTEUR à RECEVOIR GUIDE DU VEXIN	605	605,20		= DEMARCHES JURIDIQUES	2 000	
INTERETS SUR PLACEMENTS 2004	405	409,01				
DONS	0					
CESSIONS BEAUTES VEXINOISES F PORT COMPRIS	400	146,00				
CESSIONS MAISONS PAYS VF PORT COMPRIS	450	33,00				
CESSIONS VAGABONDAGES POETIQUES id	750	605,41				
SOUSCRIPTION DVD AERIEN DU PNR DU VEXIN FRANCAIS	14 513	0,00				
CESSION CAHIER RECOMMANDATIONS SVS	72	0,00				
AUTRES CESSIONS & RECETTES	0	119,00				
TOTAL RECETTES	52 859	28 080,12		TOTAL DEPENSES	49 635	11 590,68
RESULTAT DE L'EXERCICE 2005					3 224,62	16 489,44



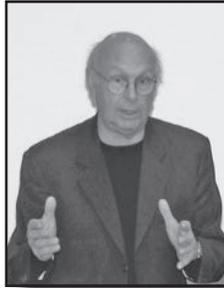
23^e RENCONTRE DU SAUSSERON

Samedi 5 novembre 2005

Organisée conjointement par
Les Amis du Vexin français et la Sauvegarde de la Vallée du Sausseron

Daniel Amiot

Président de la Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et de ses abords



N'abîmons plus le Vexin

Tenue le 5 novembre 2005 au Foyer rural de Vallangoujard, en présence de Madame Nelly Olin, Ministre de l'écologie et du développement durable, la 23^e rencontre du Sausseron a connu un très grand succès.

La superbe salle mise à notre disposition par la commune de Vallangoujard, a permis d'accueillir, dans un confort qui a concouru à la réussite du colloque, plus de 170 participants. Tous ont montré, par leur attention soutenue tout au long de la journée et la qualité des échanges avec les conférenciers, leur attachement à l'environnement vexinois.

Avec l'aide du matériel de vidéo projection et d'informatique de la SVS, les conférenciers ont pu illustrer leurs propos d'une belle iconographie.

Le film de Patrick.F. Joy Le Sausseron vu du ciel, présenté en avant-première, dans un montage encore provisoire, a enthousiasmé la salle.

Jacques Dupâquier, Yvette Dewolf, Anne Fortier-Kriegel ont magistralement traité les sujets prévus dans le programme. L'indisponibilité regrettée de Xavier Matharan a permis à Louis Job, Professeur en sciences économiques à l'université de Versailles Saint-Quentin en Yvelines (UVSQ) de disposer d'un temps suffisant pour nous faire découvrir la possibilité et l'intérêt d'une évaluation économique des paysages.

Toutes les interventions dont les actes seront publiés dans le prochain bulletin de la SVS démontrent à l'évidence que le respect et la mise en valeur des sites et paysages sont un fait économique et culturel fondamental. Cette richesse, unique et fragile, gravement menacée par l'urbanisation galopante des campagnes et l'artificialisation irréversible des paysages, laisse, encore trop souvent, les décideurs indifférents.

Dans mon accueil à Madame la Ministre, et comme Président de la SVS, j'ai attiré l'attention sur le rôle important de l'Inspection



Accueil de Madame la Ministre Nelly Olin

par le Président de la Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et de ses abords (SVS) Daniel Amiot.

On reconnaît de gauche à droite : Daniel Amiot, Marc Giroud, maire de Vallangoujard et vice président du PNR, Marc Vernhes, secrétaire général de la préfecture, Madame Nelly Olin, ministre de l'Écologie, Jacques Dupâquier, président des Amis du Vexin français, Gérard Claudel, conseiller général et président du PNR.

Générale des Sites. Ce service de la DIREN, s'appuie sur le travail de 45 inspecteurs des sites dont le nombre (en moyenne deux par région) et les missions ne semblent pas à la hauteur de la tâche qui leur incombe : maintenir la qualité de nos paysages. Le renforcement de leurs pouvoirs, au sein d'un ministère dépositaire de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites et qui possède des archives, une mémoire, des fonctionnaires hautement qualifiés devrait jouer un rôle central dans la sauvegarde du patrimoine paysager de la France.

Dans son intervention, Marc Giroud, maire de Vallangoujard et Vice-président du PNR, s'est félicité de la reconnaissance de l'identité vexinoise et a attiré l'attention sur la conciliation indispensable, dans la nouvelle charte du PNR, entre le renforcement des objectifs environnementaux et les conditions d'une mixité sociale.

Dans son allocution, Madame la Ministre, a souligné le rôle incontournable des PNR et particulièrement de celui du Vexin, dans la politique de sauvegarde de l'environnement. Le renouvellement, actuellement en cours, de la charte du PNR devrait y concourir en

délimitant les zones non urbanisables, les zones d'intérêt paysager majeur et en protégeant un bâti de qualité dans les zones urbaines existantes. La limitation du développement démographique doit rester à 0,75 %.

Avec leurs chartes paysagères les PNR sont l'armature de la France rurale et des gardiens de la biodiversité.

Fin novembre 2005 le Parlement examinera le projet de loi sur les parcs nationaux et les parcs naturels marins. A cette occasion des amendements à l'initiative des Présidents de PNR pourront être proposés.

Le 13 octobre dernier, la France a ratifié la convention européenne du paysage qui modifiera la grille d'analyse des chartes des PNR.

En conclusion, Madame la Ministre a souligné que l'exigence renouvelée de préserver nos paysages ne doit jamais être perçue comme une contrainte, mais bien au contraire comme une opportunité.

Nos associations, Amis du Vexin français et Sauvegarde de la Vallée du Sausseron et de ses abords, ne peuvent que souscrire à cette conclusion !

Allocution de Madame Nelly Olin

Ministre de l'Écologie et du Développement durable



Monsieur le Député,
Messieurs les Conseillers généraux,
Mesdames et Messieurs les Maires,
Messieurs les Présidents,
Mesdames et Messieurs,

Je suis particulièrement heureuse d'être parmi vous, dans le Val-d'Oise, et regrette sincèrement de n'avoir pas pu me libérer toute la journée.

Je suis également très heureuse de voir combien la préservation de l'environnement mobilise nos concitoyens, comme en témoignent ces rencontres, à l'initiative de la « Sauvegarde de la vallée du Sausseron et de ses abords » et des « Amis du Vexin français », mais également les élus et je vous remercie, Monsieur le Maire, d'accueillir cette manifestation.

Ce Vexin qui nous réunit aujourd'hui est un site inscrit depuis 1972, l'un des plus grands de France. Le parc naturel régional, créé il y a maintenant 10 ans dans le but de préserver cette richesse paysagère, y prend intégralement place. La Charte du parc, actuellement en cours de révision (échéance 9 mai 2007), poursuit et renforce cette politique :

- en délimitant des zones (agricoles, forestières ou d'intérêt écologique majeur) que

les communes s'engagent à classer comme non urbanisables,

- en délimitant des zones d'intérêt paysager majeur, avec des garanties fortes des communes pour leur préservation,

- en délimitant des zones urbaines existantes dans lesquelles les communes protègent le bâti de qualité et résorbent les désagréments,

- en délimitant des zones d'extension urbaine, où l'enjeu est essentiel pour le maintien de l'identité vexinoise et où les communes doivent être exemplaires en terme de qualité paysagère.

De manière générale, les communes s'investissent pour empêcher le mitage, limiter la consommation d'espaces naturels et favoriser la densification des bourgs, afin d'éviter l'étalement urbain. Un objectif de limitation du développement démographique à 0,75 % par an est affiché dans la charte. Depuis 1995, le PNR a doté chacune de ses 94 communes d'une Charte paysagère et leur fournit, grâce à ses personnels, une assistance conseil sur tous les projets. Dans le nouveau projet de charte, les communes s'engagent à adopter ou modifier leur PLU pour prendre en compte les engagements de la charte du parc et les éléments de leur charte paysagère communale. Toutefois, la pression urbaine, vous le savez, reste très forte sur ce territoire et le risque de

banalisation semble toujours réel. Les projets d'infrastructure constituent également un risque de fragmentation en Ile-de-France en général, avec la coupure des liaisons biologiques, et dans les espaces remarquables que sont les PNR en particulier ; je pense ici par exemple à la RN 14. Dans le cadre de la révision en cours, un bilan détaillé de la mise en œuvre des engagements figurant dans la charte 1995-2005 sera demandé au parc et le degré d'implication des communes dans la continuité de cette politique sera prioritairement évalué pour accorder le renouvellement du classement en parc naturel régional. À mes yeux, les parcs naturels régionaux forment une véritable armature écologique de la France rurale, des lieux de résistance face à la perte de la biodiversité et, mieux que cela, des lieux de reconquête. Ainsi que l'ont opportunément rappelé les inspecteurs généraux de l'environnement dans le rapport qu'ils ont récemment rendu, la biodiversité et les paysages constituent le noyau de leur engagement. C'est par un développement fondé sur la préservation vivante des patrimoines naturels que les parcs maintiendront une spécificité face aux autres projets de territoire et éviteront le risque de banalisation. Les parcs doivent donc placer le patrimoine naturel au cœur de leurs chartes, autant par les actions qu'ils conduisent pour le protéger, que par leur capacité à intégrer l'environnement en général dans les secteurs d'activités économiques qu'ils développent, comme l'agriculture, la filière bois, les énergies renouvelables ou le tourisme maîtrisé.

Au cours de mes déplacements, les élus locaux ne manquent pas d'évoquer comme principales raisons de création ou de maintien d'un PNR la maîtrise de l'urbanisme et la préservation des paysages. Si, du point de vue de la transformation des paysages, les PNR existant expriment à l'occasion du renouvellement de leur charte une volonté inaltérée, voire plus forte, et si les projets de parcs énoncent effectivement une exigence sincère et manifeste dans le domaine de l'urbanisme et des paysages, alors, du point de vue de l'État, je ne vois aucune raison de limiter le nombre de parcs naturels régionaux.

En revanche, si, à mon sens, il ne saurait y avoir de PNR sans de très forts engagements sur la biodiversité, il ne saurait davantage y en avoir sans une réflexion approfondie sur l'urbanisme et bien entendu, au-delà des engagements comme des réflexions, ce sont des résultats concrets qui sont attendus. J'ai donc demandé à mes services d'être, avec la fédération des parcs, extrêmement vigilants à l'occasion du renouvellement des chartes sur le bilan des actions conduites dans les deux domaines de la biodiversité et des paysages et sur le contenu des futures chartes.

Concernant cette révision, je tiens à préciser qu'il y aura enquête publique conduite sous la responsabilité des régions ; le décret relatif à cette nouvelle procédure va être publié dans les prochaines semaines. L'introduction de l'enquête publique doit être l'occasion de repenser la façon dont les habitants sont associés à la vie et aux actions du parc, car le parc, ce n'est pas seulement l'État, la Région et le Département. Tous les publics doivent participer à la construction de la charte. À la fin du mois sera examiné au Parlement le projet de loi sur les parcs nationaux et les parcs naturels marins, et des amendements à l'initiative des Présidents de PNR ne manqueront pas d'être proposés. Je les étudierai bien évidemment avec un a priori favorable.

Autre sujet d'actualité, le 13 octobre dernier, la France a ratifié la convention européenne du paysage qui modifiera la grille d'analyse des chartes des PNR. Cette exigence renouvelée à l'égard de la préservation de nos paysages ne doit pas être perçue comme une contrainte, mais bien plutôt comme une opportunité. Comme le rappelle le texte en préambule, le paysage constitue une composante fondamentale du patrimoine culturel et naturel de l'Europe, un élément essentiel du bien-être individuel et social. Sa protection, sa gestion et son aménagement impliquent des droits et des responsabilités pour chacun.

À l'échelon européen ou local, des hommes et des femmes, des citoyens, s'investissent dans la défense du paysage ; je m'en félicite et vous remercie.

LE TOURISME DANS LE PNR

A l'occasion de la création d'une structure nommée Cap Tourisme par le Comité syndical du PNR a été publiée une remarquable brochure sur les chiffres clés du Tourisme (octobre 2005 Données 2004). Nous en reproduisons ici de larges extraits, avec l'aimable autorisation de la direction du PNR, en y ajoutant, en italique, quelques commentaires.

Éditorial



*Gérard Claudel
Président du Parc naturel régional du Vexin français*

La Charte, actuellement en révision, ne pourra que conforter cette volonté et consacrer davantage le tourisme comme un élément essentiel pour atteindre ces deux objectifs. Le tourisme contribue à la découverte des richesses du Vexin français et participe de plus en plus à la vie économique locale, au maintien du commerce et de l'artisanat rural, au développement des lieux d'accueil :

chambres d'hôtes, gîtes de groupes, petite hôtellerie, etc., et participe au maintien et à la création d'emplois.

Je souhaite ardemment que cet « atlas touristique » mobilise tous les acteurs, les aide à faire connaître au grand public toutes les possibilités de découvertes et de visites dans les moindres recoins de notre riche et beau Vexin français.

Définitions

Développement durable

Développement répondant aux besoins des générations présentes, sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs.

et équitable au développement économique et à l'épanouissement des individus qui vivent, travaillent ou séjournent dans les espaces.

Tourisme durable

Toute forme de développement, aménagement ou activité touristique qui respecte et préserve à long terme les ressources naturelles, culturelles et sociales, et qui doit également contribuer de manière positive

La stratégie touristique 2000-2005 du Parc naturel régional du Vexin français

Axe 1

Mettre en place une offre de découverte du patrimoine

Axe 2

Développer le produit « sorties accompagnées » sur l'ensemble du territoire du Parc

Axe 3

Mettre en œuvre une politique de promotion et de communication commune aux maisons à thème de l'Écomusée du Parc.

Axe 4

Mettre en place une politique de l'accueil touristique

Axe 5

Poursuivre et améliorer la politique de communication touristique

Axe 6

S'appuyer sur une structure de commercialisation publique ou privée pour assurer la distribution des produits touristiques.

Axe 7

Continuer à soutenir, en collaboration avec les partenaires institutionnels, un plan ambitieux de création et de modernisation des hébergements touristiques.

Axe 8

Poursuivre et élargir l'observation de la fréquentation touristique et de la satisfaction des visiteurs du Parc.

Les principaux freins constatés sont :

Le déficit de notoriété du Parc, bien que le territoire soit déjà connu

Le manque de lisibilité du territoire, notamment en termes de signalisation sur les grands axes et de signalétique interne.

La méconnaissance de la Maison du Parc, sa localisation, son rôle

Les horaires d'ouverture de certains offices de tourisme

Le manque d'informations en amont de la visite sur les activités de pleine nature et, sur le terrain, en terme de signalétique.

L'insuffisance d'animations populaires et d'événements

Le manque de signalétique des aires de détente et de pique-nique

Le déficit d'hébergements ruraux

La cherté des hébergements (Hôtels et gîtes ruraux)

Le Patrimoine naturel

La richesse du patrimoine naturel du Vexin français se caractérise par :

- Des milieux naturels très diversifiés, représentatifs de la plupart des milieux que l'on trouve en Ile-de-France et ce, sur une superficie peu étendue.
- La présence d'un ensemble de grand intérêt patrimonial à l'échelle nationale et européenne avec les boucles de la Seine.
- La présence d'espèces en limite d'aire de répartition, telles l'Astragale de Montpellier ou la Balsamine des bois.

Trois types de milieux originaux et biologiquement riches sont présents :

- des pelouses et des friches de coteaux secs
- des zones humides comprenant des marais et des prairies de fond de vallée
- des bois et des landes. Ces espaces sont riches d'une faune et d'une flore reconnues d'intérêt écologique sur les plans européen, national et régional.
- les Zones naturelles d'intérêt écologique faunistique et floristique (ZNIEFF) sont des secteurs qui participent au maintien des grands équilibres naturels ou constituent le milieu de vie d'espèces animales ou végétales rares. Réparties sur huit grands secteurs, les ZNIEFF représentent plus du quart de la superficie du territoire (28,80 %).
- les coteaux de la Seine forment l'un des sites les plus remarquables du territoire. Ils

font l'objet d'un projet de Réserve naturelle nationale d'une superficie de 270 ha. Le foncier sera maîtrisé par la Région Ile-de-France, au terme d'une convention passée avec l'AEV, le PNR assurant la gestion. Cinq communes sont concernées: la Roche-Guyon, Haute-Isle, Vétheuil, Bennecourt et Gommecourt.

- les boucles de Guernes et de Moisson sont reconnues au niveau européen comme Zone d'Intérêt pour la Conservation des Oiseaux (ZICO). Cette ZICO s'étend sur 6000 ha.
- le site éclaté « Coteaux et boucles de la Seine », d'une superficie de 1415 ha, fait partie du réseau européen Natura 2000, qui a pour objectif de maintenir ou rétablir dans un état de conservation favorable les habitats naturels (faune et flore) figurant dans la directive « Habitat ».
- la ferme écologique de Vaulézard, près de Vétheuil, est classée pour une trentaine d'hectares en Réserve naturelle régionale. Un sentier pédagogique y a été aménagé par le Parc.
- les espaces boisés, dont la majeure partie est privée et très morcelée, couvrent 17 % du territoire.

Le Patrimoine culturel

Le Parc naturel régional du Vexin français présente un patrimoine bâti d'une exceptionnelle richesse.

52 éléments sont classés ou inscrits à l'inventaire supplémentaire des Monuments historiques:

- églises,
- châteaux,
- vestiges archéologiques,
- pigeonniers,

- porches,
- croix...

L'ensemble de ce patrimoine couvre toutes les époques de construction depuis le néolithique.

Si le patrimoine architectural du Vexin français est d'une qualité remarquable, le petit patrimoine rural ne l'est pas moins.

Sur les 94 communes, on dénombre ainsi plus de:

- 100 lavoirs,
- 200 croix,
- 50 moulins,
- 40 pigeonniers,
- 30 chapelles,
- 60 grandes fermes remarquables...

Depuis sa création, le Parc naturel régional du Vexin français a mis en place des aides financières conséquentes afin d'inciter à la réhabilitation de ce patrimoine.

Le Parc possède également un ensemble de jardins représentatifs des différentes étapes de l'histoire: Renaissance et Classique, les jardins dits paysagers du XVIII^e et au XIX^e et quelques réalisations du XX^e siècle.

Cinq jardins d'exception se distinguent:

- Dampont à Us,
- La Bûcherie à Saint-Cyr-en-Arthies,
- Léry à Auvers-sur-Oise,
- Villarceaux à Chaussy
- Villette à Condécourt

Le jardin d'Ambleville (hors Parc) est également à signaler.



Les sites touristiques... Leur fréquentation...

Jacques Dupâquier
Président des Amis du Vexin français



*Madame la Ministre de l'Environnement, Nelly Olin
et le Président des Amis du Vexin Français, Jacques Dupâquier
(Photo Virginie Pelletier - Journaliste à L'Écho régional)*

Dans le canton de Chaumont, il n'existe que deux sites touristiques ouverts au public. Encore sont-ils propriété privée :

- Le château de Boury-en-Vexin
- Les jardins d'Ambleville

Sans ses superbes églises (la plupart fermées), le territoire dit du « Vexin-Thelle » serait un désert culturel et touristique !

Heureusement, le reste du Vexin français – c'est-à-dire le territoire du PNR – présente des ressources variées :

- Le domaine de Villarceaux qui dépend du Conseil régional de l'Île de France

- Le château de la Roche-Guyon (environ 50 000 visiteurs par an)
- Le musée de l'Impressionnisme dans le château d'Auvers-sur-Oise (environ 70 000 visiteurs par an)
- Le musée archéologique départemental de Guiry-en-Vexin (environ 15 000 visiteurs)
- Le sanctuaire gallo-romain de Genainville qui malheureusement, n'est ouvert au public qu'exceptionnellement
- Le musée des trains à vapeur de Butry-sur-Oise qui doit prochainement s'installer à Nucourt sur la ligne Chars-Magny

- À Auvers-sur-Oise, le musée Daubigny, la maison du Docteur Gachet et le musée de l'absinthe (moins de 20 000 visiteurs au total)
- L'écomusée du PNR à Théméricourt avec ses succursales (maison du Pain, maison de la Meunerie, maison de la Moisson (avec moins de 10 000 visiteurs au total)
- Le musée de l'outil, à Wy-dit-joly-village de notre regretté Claude Pigeard que le Conseil général du Val-d'Oise va rouvrir prochainement)

La fréquentation de la plupart de ces sites est donc très médiocre en dépit de leur intérêt et des investissements consentis.

À proximité, le site phare de Giverny accueille 400 000 visiteurs par an, et son nouveau musée d'art américain 80 000 visiteurs.

On est douloureusement surpris de l'écart entre les potentialités du Vexin français et la faible fréquentation de ses sites et de ses monuments : avec ses églises, ses musées, ses châteaux et ses jardins, le Vexin français pourrait accueillir un million au moins de visiteurs par an, soit quatre fois plus qu'aujourd'hui !

On notera que six églises seulement (sur plus d'une centaine classées ou inscrites monuments historiques) sont ouvertes au public.

Capacités d'hébergement et emplois

Faute de promotion, les capacités d'hébergement ne se développent que très lentement dans le Vexin, et plus particulièrement sur le territoire du Parc : en dix ans, le nombre des lits n'est passé que de 541 à 652, dont 146 en hôtels (il y en avait 244 en 1995), 135 en gîtes ruraux et meublés pour touristes, 125 en chambres d'hôtes et 246 en hébergements collectifs. Ici aussi, on attend une politique incitative.

Par ailleurs, il y a dans le Parc 86 restaurants (ce qui n'est pas beaucoup) et une vingtaine d'espaces de réception ainsi que 22 fermes pratiquant la vente directe de leurs produits. Au total, les activités touristiques génèrent 1 152 emplois, dont 77 % emplois salariés.

Pour promouvoir et mieux structurer l'offre touristique, le Parc a lancé en novembre 2003 une campagne de réflexion. Elle a débouché tout récemment sur le projet de création d'une structure dénommée Cap tourisme, dont les principales missions seraient l'organisation de l'accueil sur le territoire, l'information, la promotion, la coordination des acteurs, la « production touristique », l'assistance aux collectivités locales, et la mise en œuvre de services aux professionnels.

Le projet est séduisant, mais il ne pourra voir le jour que si les financements nécessaires sont obtenus.



SAUVER GENAINVILLE

Jacques Dupâquier

Le sanctuaire des Vaux-de-la-Celle à Genainville : un « Lourdes » gallo-romain ?

Les Amis du Vexin connaissent bien l'extraordinaire site des Vaux-de-la-Celle, à Genainville. Ils l'ont visité deux fois, en 1974 et 1989, sous la direction du Président Pierre-Henri Mitard, qui vient de disparaître (*voir la rubrique in memoriam*).

L'existence d'un sanctuaire antique en ce lieu n'a jamais été perdue de vue, d'où le nom de « Vaux-de-la-Celle », dérivé du latin *Cella* (le temple) ; et celui de *Château Bicêtre* (lieu de mauvais augure), attesté pour les ruines du théâtre, qu'on a pris longtemps pour les vestiges d'une forteresse médiévale. Victor Le Ronne, érudit magnytois, nous a laissé de remarquables notes sur l'état des lieux vers 1900, et signalé que le temple lui-même fut partiellement découvert en 1902. Cependant, ce fut seulement en 1935 qu'un architecte parisien, Pierre Orième, entreprit des fouilles systématiques, qui lui permirent d'identifier trois éléments essentiels du sanctuaire : le temple, le théâtre, et un grand bâtiment qu'il dénomma « le Pavillon ». Il décida l'État à classer, puis à acquérir le site (1938). En 1960, il passa la main au Groupe Archéologique Antique du Touring-Club de France, qui grâce à l'appui du Professeur Piganial, obtint l'autorisation de rouvrir le chantier. En 1963, ce Groupe devint le Centre de Recherches archéologiques du Vexin

français (CRAVF), sous la direction de Pierre-Henri Mitard et de Georges Mercier.

Ces nouvelles fouilles permirent de reconnaître l'intérêt exceptionnel du site : un sanctuaire gallo-romain bâti autour d'une source sacrée (probablement fréquentée dès le néolithique) d'importance régionale, mais sans habitat urbain. Cette découverte fit grand bruit : comment expliquer la présence, en pleine campagne, de monuments aussi grandioses, et la splendeur de leur décoration ?

Le grand spécialiste de la Gaule, A. Grenier, dans son *Manuel d'archéologie gallo-romaine* avait interprété de tels sites comme des sanctuaires de pèlerinage, estimant que les fêtes pour lesquelles avaient été édifiés d'aussi vastes théâtres, et où devaient accourir les fidèles de toute la région, ne pouvaient avoir été que d'origine religieuse. Plus tard, un autre savant, G-Ch Picard, proposa de voir dans le sanctuaire un *Conciliabulum*, terme qui désignait des lieux de réunion pour les membres des tribus rurales de l'Italie républicaine. Aujourd'hui, cette supposition est presque entièrement abandonnée, d'autant plus que l'on a retrouvé sur place des monnaies antérieures à la conquête romaine. On en est donc revenu à l'idée d'une sorte de « Lourdes » gallo-romain, hypothèse que conforte la disposition des

lieux - plusieurs bassins aménagés pour les ablutions des pèlerins, temple à deux nefs associant probablement le culte du dieu romain Mercure et celui de la déesse gauloise Rosmerta - ; ainsi que plusieurs découvertes archéologiques : statuettes en bronze de Mercure, plaquette de tôle de bronze figurant des yeux, ex-voto, petits instruments médicaux d'usage ophtalmologique, etc.

On a retrouvé sur le site, un peu en amont de la source, une petite nécropole gauloise. La preuve est faite d'une fréquentation régulière à partir de la conquête. Un *fanum* en pierre datant probablement du règne de Claude (41-54) a été remplacé cent ans plus tard par un temple à deux nefs, accompagné d'un théâtre (113 m de diamètre, soit 8 000 places), et d'un bâtiment énigmatique, que les fouilleurs ont appelé « le Pavillon ». En revanche, on n'a pas

retrouvé de thermes, soit qu'ils n'aient pas été construits, soit qu'on n'ait pas encore réussi à les localiser. Le sanctuaire a été détruit lors de la grande invasion barbare de 275-276 après Jésus-Christ ; les statues ont alors été brisées et jetées dans les bassins (ce qui en a relativement préservé les restes). Dès le IV^e siècle, le site est devenu la proie des récupérateurs de matériaux, qui en ont tiré des dizaines de sarcophages. Peu à peu, des coulées de boue venues du plateau ont colmaté le fond du vallon, et recouvert les lieux.

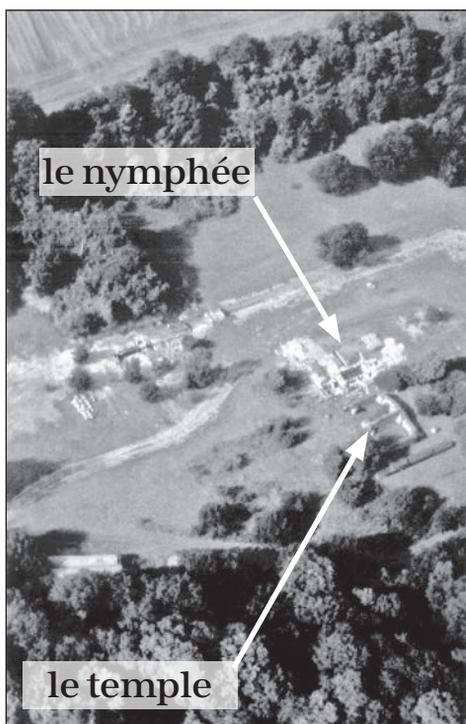
Tel quel, ce sanctuaire est *la gloire de la circonscription archéologique de l'Ile-de-France* selon le mot de Michel Fleury. Il faudrait achever de le fouiller et de le réhabiliter pour l'ouvrir au public, ce qui serait grandement bénéfique au développement du tourisme dans le Vexin français.



Le mur de la galerie sud en bordure du nymphée (Cliché J. Grimbert)



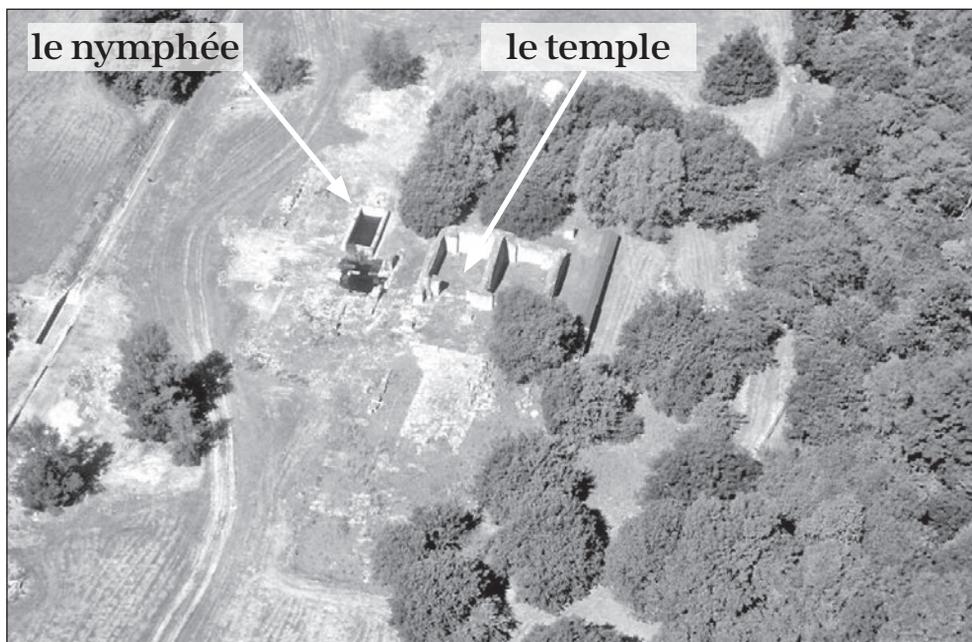
Cliché: P. E. Joy



Cliché: P. E. Joy

Juin 2002, vue vers l'ouest. Le temple en haut. Au centre gauche, la fouille est de l'extérieur du théâtre, concernant les habitants frustrés du Bas-Empire, construits fin 3^e et 4^e A. D. A droite les deux hangars de stockage des pierres et statues

Juillet 1985 - Nymphée et cella, vue vers le sud-ouest. Le site était vivant, les fouilles en cours.



Cliché: J. Gimbert

POUR LA RESTAURATION DE L'ÉGLISE D'AMBLAINVILLE

Maryvonne Dussaux

Présidente de l'association

Protection et Sauvegarde du Patrimoine d'Amblainville

L'église d'Amblainville a été classée monument historique le 2 février 1982. Mais cela n'a donné lieu à aucun plan de travaux alors que la vétusté du bâtiment était déjà évidente. En effet, un rapport de l'architecte en chef des monuments historiques signale que dès 1985, il avait constaté la vétusté de la charpente du clocher de l'église et de ses toitures.

En 1995, il faut étayer en urgence le pilier sud-est du clocher qui est fissuré et menace de s'effondrer. Des calages sont faits sur la charpente du clocher car les extrémités des poutres principales sont pourries, la structure du beffroi s'est affaïssée et s'appuie sur la voûte du transept.

En 1996, ce sont des bénévoles de l'association PSPA – qui vient de se créer – qui doivent prendre en charge la mise hors d'eau du bâtiment, les travaux d'entretien courant n'étant pas réalisés.

Depuis, la charpente et la toiture du clocher ont été restaurées (2000). La toiture de la nef côté sud est en cours. Les études sont faites pour le côté nord. Les accords de financement sont en attente. Toutefois, cela n'achèvera pas la restauration extérieure du bâtiment puisque les toitures des chapelles sont en très mauvais état et que pour le moment rien n'est envisagé.

Nous sommes également très inquiets pour l'intérieur de l'église dont le décor de plâtre se dégrade beaucoup. Celui-ci est une œuvre gigantesque réalisée à la fin du XIX^e siècle qui occupe toute la nef de l'église. Il présente un double intérêt : sur le plan religieux et culturel, c'est une présentation de l'histoire biblique puisque nous y trouvons à la fois les principaux personnages de l'ancien testament représentés grandeur

réelle et les scènes de la passion du Christ. Sur le plan architectural, nous savons que les sculptures ont été réalisées par un élève des beaux-arts nommé Doremus sur les indications de l'abbé Barret qui est resté trente-trois ans à Amblainville. Une visiteuse nous faisait remarquer dernièrement que la statue d'Esther lui faisait penser au célèbre tableau de Gustave Moreau : *Salomé*. Cela nous incite à faire des recherches sur ce Doremus dont nous ne savons rien.



Esther

Nous souhaiterions que ce décor soit sauvegardé et que des travaux de préservation soient faits rapidement. Selon un sculpteur professionnel que nous avons consulté, les frais s'élèveraient à environ 5 000 € (y compris repose des balustres). Mais pour le moment

nous n'arrivons pas à faire entendre notre demande.

En effet, depuis 2002, nous demandons à ce qu'un état des lieux et un plan de travaux soient faits. Nous avons organisé une rencontre entre la communauté de communes, la mairie et le conservateur des monuments historiques. Celui-ci avait demandé à ce qu'un architecte du patrimoine soit nommé et était prêt à étudier les demandes de financement.

Mais, mis à part la réparation des vitraux cassés par des jets de cailloux et des mesures de sécurisation pour empêcher les morceaux de plâtre du plafond et le balustre de l'harmonium de tomber sur le sol, aucune suite n'a été donnée et les opportunités de subvention n'ont pas été saisies.

Aujourd'hui nous entreprenons de nouvelles démarches afin que notre église puisse être sauvegardée.

Une visite guidée aura lieu début avril 2006. Si vous êtes intéressés, merci de nous contacter :

Téléphone : 03 44 52 22 12

E-mail : ma.dussaux@free.fr



Esther (Cl. M. Dussaux)

La description de l'église figure dans le numéro 49 du *Bulletin de l'association des amis du Vexin français* (2001).



Cliché : M. Dussaux

Rachel

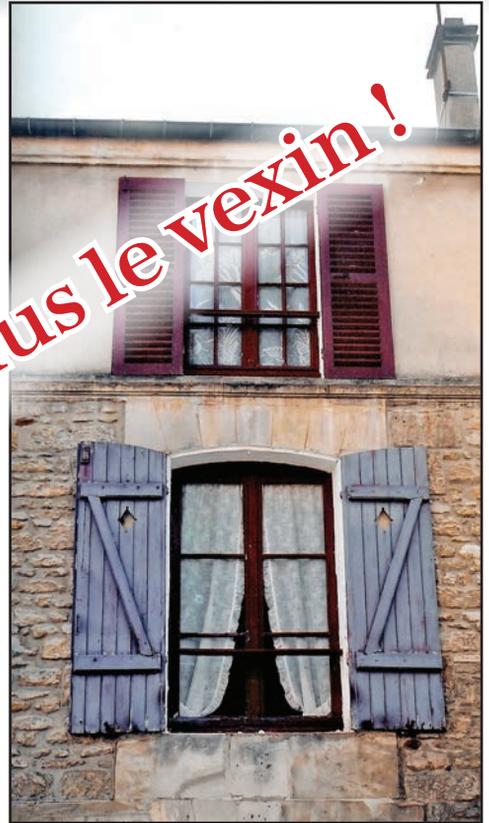
LES PRODUCTEURS DE « LAID »

Romy Silberman



Ne gâchons pas ces merveilles !





N° abîmons plus le vexin !

CLÔTURES : N'EN FAITES PAS TROP

Jacques Dupâquier

Une clôture est faite pour clore, non pour épater vos voisins, ni extérioriser votre brillante personnalité.

Il existe deux types de clôtures : le mur et la haie.

Le mur est un prolongement de la maison : son aspect général, son volume, ses couleurs et ses matériaux doivent correspondre à ceux du bâtiment principal, et assurer au besoin la liaison avec les bâtiments annexes.

La haie est le prolongement du jardin. Choisissez-la simple, naturelle, discrète : elle ne vous coûtera pas beaucoup d'argent, et

sera facile à entretenir. Vous pourrez la garnir d'un grillage intérieur, et donc vous vous dispenserez de la renforcer d'un muret.

- Évitez les « lisses » : votre maison n'est pas un ranch !
- Évitez les grilles en fer forgé : nous ne sommes pas en Andalousie !
- Évitez le « béton vert », c'est-à-dire les sombres rangées de thuyas coupés au cordeau.

Ci-dessous, un bon exemple et neuf mauvais exemples de clôtures et portes.



Ci-dessus, un bon exemple (sauf malheureusement l'accès au compteur EDF)

Hélas, il y a aussi les mauvais exemples



« Coucou, Me voilà »



« Le mur de la honte »



Cliché : R. Silberman

« Attention hôpital »



Cliché : R. Silberman

« Au temps des diligences »



Cliché : R. Silberman

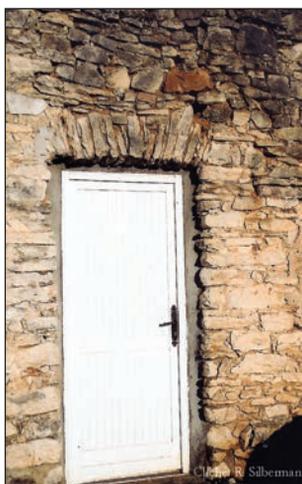


Cliché : R. Silberman

Le Vexin

n'est pas

une banlieue



Cliché : R. Silberman

ni fer forgé

ni plastique

ni béton



Cliché : R. Silberman



Cliché : R. Silberman

RESTAURATION DE L'ÉGLISE ET DU SITE DE MONTS

Bertrand Rossi

Sur la côte du Vexin français qui surplombe le pays de Thelle, Monts est perché sur une colline arrondie couronnée de bosquets, au pied des buttes de Rosne : endroit le plus élevé de l'Ile-de-France, d'où descend jusqu'au village une eau abondante et saine, accessible par des sources et puits. Ce site favorable est habité depuis l'antiquité : lors des labours on trouve régulièrement à Monts des pièces de monnaie romaines. Jusqu'au XIX^e siècle on y cultivait des vignes. Les maisons anciennes de Monts sont en pierre du pays et de pur style vexinois.

Conjugaison de l'église, du village et du paysage

Dominant la vallée de la Troesne, la petite église Saint-Etienne de Monts possède la majesté des églises en promontoire. Elle a été conçue pour se détacher sur le vaste panorama qui s'étend à perte de vue et elle est orientée traditionnellement vers le levant. Elle répond ainsi à la symbolique médiévale qui assimile l'église à un bateau arrimé par sa base dans l'espace terrestre, mais dont la couverture en forme de carène vogue dans l'espace céleste : c'est-à-dire dans le temps à travers le mouvement perpétuel du ciel d'est en ouest. Sa nef romane, construite



Le silo modifiant la silhouette traditionnelle du village et masquant l'église de Monts

à la fin du XI^e siècle, est demeurée presque intacte. À l'origine elle n'était éclairée que par de hautes et étroites fenêtres cintrées (presque des meurtrières) certainement dans un but défensif. Les experts s'émerveillent aujourd'hui devant le bon état de conservation des deux portails romans dont les arcs ont toujours leurs belles moulures d'origine avec boudins et feuillages sur le portail ouest. Leurs impostes sont en grandes pierres d'une seule pièce formant à la fois linteau et tympan.

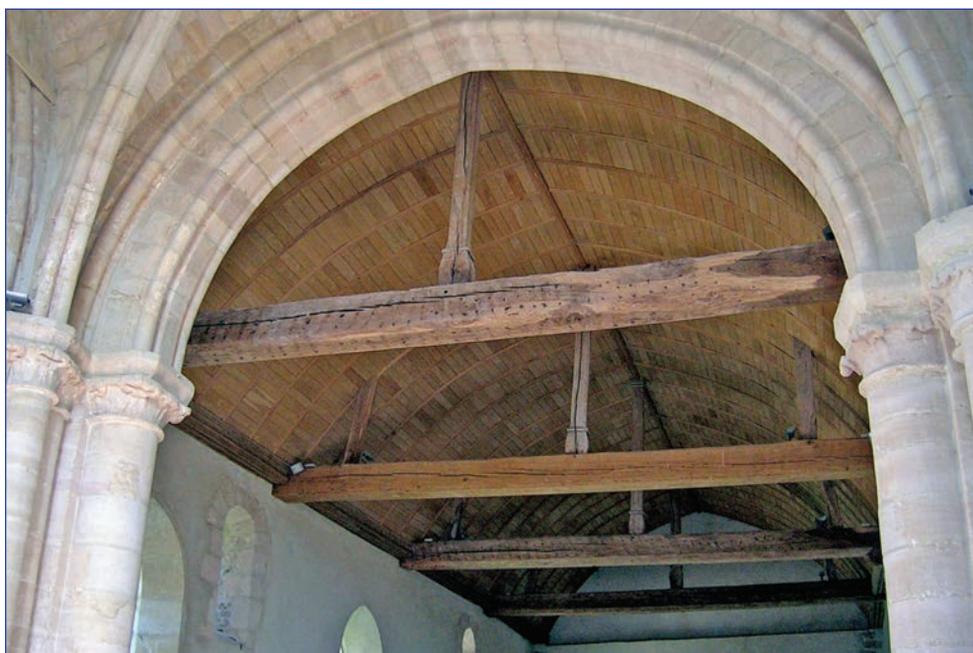
Au XII^e siècle la nef a été complétée par un chœur gothique à deux travées avec contreforts et clocher accolé en hors œuvre. L'église a été éclairée par de plus grandes ouvertures, notamment au chevet (dont le réseau gothique en pierre, actuellement manquant, serait un jour à reconstruire). Les travaux se sont poursuivis jusqu'au début du XIII^e siècle. Le chœur est en croisées d'ogives avec voûtes prenant appui sur de belles colonnes à chapiteaux fleuris. Au XVI^e siècle, la nef a été dotée d'une nouvelle couverture en vue de la construction d'une voûte restée inachevée. Le clocher a été réaménagé au-dessus d'une chapelle avec



Cliché : B. Rossi

Le transformateur « tour » devant l'église de Monts

entrée indépendante à usage probablement seigneurial. L'élégant ensemble est d'une noble simplicité, donnant à la fois une impression de grandeur et de chaleureuse intimité. Au XVII^e siècle puis au XVIII^e siècle, l'église fut enrichie par divers meubles. De



Cliché : B. Rossi



Le transformateur « cabine haute » qu'EDF s'est engagée à supprimer du paysage. On le voit ici avec ses « cabines basses » annexes dont l'ensemble devrait être normalement regroupé dans un seul abri bas paysager

cette époque, a été conservée une plaque en pierre gravée se référant à Louis Foy, Escuyer de la Reine et Seigneur de Monts (Il se trouve que les Foy sont apparentés aux ancêtres de notre président Jacques Dupâquier, fondateur des Amis du Vexin). Durant plus de huit siècles la sagesse des générations successives a su préserver le site et ses monuments.

Vandalisme et barbarie du bâti contemporain

Les dégradations ne sont pas venues des seules causes naturelles, mais aussi et surtout de l'ignorance des arts et de la désaffection pour le patrimoine qui ont caractérisé le siècle dernier.

Ce fut d'abord la construction d'un « transformateur-tour » en briques rouges devant l'église, en face du principal portail roman,

qui vint détériorer le paysage. Visible depuis presque tout le village, l'édicule fut ensuite relayé par des poteaux électriques de plus en plus gros, au fur et à mesure des nouvelles tranches d'équipement. Sans avoir été consultés, les propriétaires de Monts eurent la mauvaise surprise de voir un jour de gros poteaux de béton accolés contre leurs maisons avec des éclairages publics de type « urbain ». De nombreuses demandes ont été présentées depuis lors aux élus pour la suppression de ces poteaux, l'enterrement des lignes et le retour aux lanternes préexistantes qui correspondaient si bien aux besoins et au style campagnard du pays. De grands espoirs nous ont été donnés dans ce sens par le D^r Letellier, notre élu au conseil général, que nous avons rencontré à cette fin au moment des élections municipales et cantonales de 2001.

On déplore aussi la construction d'une école à triste architecture anciennement « moderne » en rupture avec le style tradi-

tionnel du Vexin au profit du « style » sans caractère et aujourd'hui totalement démodé des années 1950-1960. Pour agrandir le carrefour en face de cette école, une précédente municipalité entreprit la destruction d'une jolie maison ancienne en pierre du pays (la maison Echard), malgré les appels à la raison lancés par Raymond Bayard au nom des *Maisons paysannes de l'Oise*. Les plus graves atteintes au site, également dénoncées par lui, furent la construction de deux silos : le premier sur un flanc élevé de la butte de Monts à la fin des années 1960, le second en 1979 juste à côté de l'église Saint-Etienne, en fonction d'un permis de construire dont le plan ne mentionnait même pas cette église. La belle silhouette du village que l'on pouvait admirer depuis la vallée est désormais mutilée et l'église est en grande partie masquée par l'énorme édifice métallique. Tout le monde souhaite que ce silo soit prochainement démonté. Il faut tout faire pour appuyer ce démantèlement et pour qu'aucun nouveau projet d'urbanisation ou

d'implantation ne vienne plus jamais menacer ce beau site du Vexin.

Vers la remise en valeur de Monts

Le village fait maintenant partie du site inscrit du Vexin français. La plupart des habitants prennent conscience qu'ils habitent au pied des Buttes de Rosne dans un lieu privilégié tant du point de vue naturel qu'architectural. Renouant avec les racines historiques du terroir, les habitants ont plébiscité en 2004 le choix de Monts-en-Vexin comme nouveau nom de la commune avec 84 % des suffrages exprimés. Le maire, M. Didier Bouilliant, a entrepris les démarches réglementaires auprès du ministère de l'Intérieur en exposant : « Les vieilles maisons et le paysage de Monts sont typiques du Vexin français dont ils font partie intégrante et ce retour aux sources constitue un anoblissement et une mise en valeur pour Monts ».



L'église de Monts. A droite : le pignon parasite qui va être démolit pour dégager le chevet de l'église

Un grand mouvement de restauration a débuté. Tout d'abord des propriétaires éclairés ont entrepris des travaux remettant en valeur leurs maisons anciennes. Les propriétaires de maisons plus récentes rejoignent le mouvement en embellissant leurs demeures par des plantations ou des adjonctions dans le style du pays. Une opération « Monts village fleuri » a été entreprise grâce aux efforts conjugués des habitants les plus motivés et d'une cantonnière particulièrement compétente, efficace et dévouée, Nathalie Deshayes. Ses plantations font le bonheur de la population. On espère que ses initiatives pourront se développer grâce au soutien des autorités municipales.

Les anciens se souviennent du site naturel inviolé que constituait Monts il y a une cinquantaine d'années avec ses bocages, ses tourniquets à vaches, ses barrières en bois traditionnelles, ses pommiers. Beaucoup ont depuis disparu, mais leur rétablissement n'est pas très difficile. Les agriculteurs et la plupart des habitants comprennent aujourd'hui qu'il faut absolument préserver le caractère campagnard du pays. Une campagne authentique si proche de Paris a beaucoup de prix. Tout ce qui la maintient enrichit les habitants tout ce qui l'altère les appauvrit. À titre d'exemple notre récente pétition contre le triste abri bus de style « banlieue » et pour son remplacement par un modèle campagnard. Ce projet a recueilli l'adhésion d'une large majorité des habitants. Le maire a annoncé que le nouvel abri est à l'étude. Tout le monde attend à présent la concrétisation de cette annonce pour revaloriser l'image de marque du village.

Exemplaire restauration de l'église Saint-Etienne de Monts

De premiers travaux, notamment couverture, ont eu lieu sous le précédent maire, Raymond Lagabrielle. Puis vint la remarquable initiative de la Communauté de Communes des Sablons, présidée par Alain Letellier, qui mérite d'être citée en exemple à travers toute la France. En 1998 elle a programmé une Opération de Restauration du Patrimoine

Architectural et Historique de son territoire incluant plusieurs églises du Vexin. Sous l'autorité de M^{me} Legrand, directrice, et de M. Gudefin, directeur adjoint chargé des travaux, les premières églises restaurées ont été celles de Chavençon et de Neuville-Bosc. Puis est venu le tour de Monts. Les élus de la Communauté des Sablons ont suivi une démarche particulièrement louable en prenant en charge la maîtrise d'ouvrage de l'opération et en confiant la maîtrise d'œuvre à des architectes du patrimoine. C'est Patrick Montillon, architecte du patrimoine demeurant à Lierville, qui a été chargé de l'église de Monts. Il y a réalisé un savant et merveilleux travail.

L'un des premiers actes accomplis, loin d'être un simple détail, a été de renouer avec une tradition millénaire. Durant le xx^e siècle le clocher avait cessé de sonner après les conflits de la séparation de l'Église et de l'État puis après la disparition du dernier sonneur. Depuis des années nous disions qu'un village dont le clocher ne sonne plus est un village mort. Aussi demandions-nous que l'on électrifie la sonnerie des heures et angélus. Ce vœu a été exaucé grâce à la Communauté de Communes des Sablons. La poésie des sonneries a été ainsi rétablie pour le plus grand bonheur des habitants et visiteurs. Nous y voyons un symbole fort du renouveau de Monts.

Les deux voûtes du chœur, qui étaient affaissées au point de rupture, ont été étayées et restaurées, notamment par la réfection des joints qui s'étaient vidés avec le temps. De nombreuses pierres ont été restaurées et tous les enduits refaits à la chaux. L'opération la plus spectaculaire a été la démolition du plafond qui masquait la charpente de la nef afin de restituer à la nef l'ampleur qu'elle aurait eue si la voûte projetée au xvi^e siècle avait été bâtie. La voûte en bois créée dans cet esprit par l'architecte est très réussie et confère à la nef une magnifique volumétrie. Son grand mérite est aussi d'avoir remis à jour l'arc triomphal en pierre qui sépare majestueusement la nef du chœur. À l'occasion de ces travaux une poutre en chêne a été entièrement changée et une autre a été restaurée au moyen d'un trait

de Jupiter. La statue de saint Etienne a été placée en hauteur dans l'espace dégagé sous la voûte et l'ensemble a été mis en valeur par un bel éclairage intérieur. En outre l'escalier à vis du clocher, dont les marches étaient très profondément ravinées, a été sauvé de la ruine et restauré.

Les deux baies romanes d'origine, obturées par des travaux ultérieurs, ont été dégagées et remises en valeur. Les protections extérieures grillagées des autres fenêtres – qui n'étaient pas à la bonne forme – ont été déposées. Conformément aux avis sollicités par le maire, les vitraux ont été refaits au plomb avec de simples losanges. Le résultat est parfait. Les verres légèrement teintés, avec des couleurs sobres et chaudes, diffusent désormais une très belle lumière à travers les fenêtres gothiques de la façade méridionale et du chevet.

En remplacement des terres cuites préexistantes, dont une grande partie était devenue hors d'usage, le sol a été refait en carreaux dits de Beauvais, traditionnels dans la région. Les carreaux sont en pose romaine dans la nef et en pose oblique sous le clocher et dans la première travée du chœur. Une chape de béton qui parasitait la seconde travée du chœur a été supprimée et le sol surélevé sous l'autel a été restauré en dalles de pierres. La couleur des terres cuites tranche avec celle de la pierre qu'elle complète chaleureusement.

Il résulte de tous ces travaux une véritable transfiguration intérieure de l'église qui est redevenue vraiment magnifique.

L'axe le plus important d'une telle église est celui du levant vers lequel la tradition orientait depuis l'Antiquité les principales cérémonies. Or le chevet de Monts avait été obturé par un bâtiment de grande hauteur, pratiquement accolé à l'église qu'il privait de la lumière du matin. En outre des ancrages sauvages de ce bâtiment, récemment ruiné par un incendie, menaçaient la stabilité même du chevet. Les élus ont suivi les recommandations faites au maire par l'architecte du patrimoine et par notre association : ne surtout pas reconstruire ce bâtiment. La Communauté de Communes

des Sablons a pris la très heureuse décision d'acquérir la parcelle afin de démolir le bâtiment parasite et de désenclaver l'église en agrandissant l'espace public. Nous sommes heureux d'informer les Amis du Vexin français que l'acte notarié a été signé en 2005 et que les formalités du permis de démolir sont affichées en mairie.

Engagement ferme pris par EDF de supprimer le transformateur-tour parasitant le paysage à l'ouest

Sur notre initiative auprès du maire au nom des habitants de Monts, EDF s'était engagée par écrit le 22 février 1996 à effacer la « cabine haute » pour « l'amélioration de l'environnement ». Il s'agit d'un engagement ferme et inconditionné pris par l'entreprise publique à l'égard de notre commune. Mais depuis dix ans, malgré nos nombreux rappels, rien n'a encore bougé. Au nom des Amis du Vexin français, Jacques Dupâquier est officiellement intervenu. Il a personnellement écrit au PDG d'EDF pour que cette entreprise si puissante exécute enfin son engagement. Le Syndicat d'Électricité de l'Oise soutient la Commune de Monts à cette bonne fin. Le dossier est également sur le bureau du Préfet.

Cette tour en briques doit être démolie pour que le transformateur et les autres armoires électriques disparates soient regroupés au sein d'un abri bas dans le style ancien du pays. Tout le monde demande qu'après une si longue attente EDF mette son point d'honneur à Monts dans une intégration paysagère exemplaire.

Ceci en attendant l'enfouissement général dans le village dont le projet est annoncé depuis 2001. Les habitants souffrent depuis trop longtemps de la tristesse de ces poteaux en béton. Ils voudraient être assurés que leur suppression ne sera pas encore repoussée à de nouvelles décennies. Aussi attendent-ils de leurs élus et futurs candidats que l'enfouissement des lignes soit officiellement inscrit dans leur programme pour la prochaine mandature.

EMPLOIS ET ACTIVITÉS DANS LE VEXIN FRANÇAIS

Première partie PNR.: Quel type de développement ?



Jean-Claude Cavard
professeur agrégé de géographie

La révision de la Charte du Parc Naturel Régional du Vexin français a donné lieu à un nombre élevé de réunions débats et la concertation s'est largement ouverte sur les objectifs futurs. Dans un numéro assez récent de la *Lettre du Parc* aux élus et partenaires datée d'avril 2004, la question de la recherche de l'équilibre entre la préservation de l'environnement et le développement économique était une fois de plus posée.

Quel type d'entreprises attirer et quelles filières économiques favoriser ?

Les Amis du Vexin se sont souvent exprimés sur cette thématique depuis leur première publication en 1972. Les deux articles (le second à paraître dans le prochain *Bulletin* des Amis du Vexin français) que je vais consacrer à ce sujet tenteront de faire le point et s'efforceront de démontrer que dans une cer-

taine mesure un développement local au sens où l'entendent les économistes et les aménageurs n'est pas impossible à imaginer.

Un thème géographique récurrent : l'emploi

La géographie de l'emploi est d'une grande complexité et ne peut se résumer à quelques idées simples. La dispersion des activités dans toute la « grande région francilienne », laquelle déborde depuis longtemps les limites administratives, est synonyme aussi d'une plus grande dispersion encore des lieux de résidence des actifs du fait du processus classique de la rurbanisation.

Ainsi que l'écrivait Christophe Demazière dans la revue des *Cahiers Français*, en février 2004, l'idée selon laquelle les emplois créés par une entreprise seront occupés par des habitants de la commune d'implantation ou même

des communes voisines correspond à un vieux fantasme de certains aménageurs. La forte disjonction qui tend à s'accroître entre domicile et lieu de travail s'explique en partie au moins par l'émergence de nouvelles formes d'emploi peu qualifié et à temps partiel.

En 1999, en France, 61 % des actifs avaient leur lieu de travail dans une autre commune contre 46 % en 1982. Toutes les analyses corroborent ce fait, à savoir que les distances continuent de s'allonger avec comme conséquence double voire triple motorisation des ménages (ce qui est le cas par exemple dans le Vexin). Or, dans l'immense « Bassin d'emploi » francilien, lequel génère plus de 5 millions d'emplois, et accueille 711 800 sociétés et 58 000 entreprises industrielles, les signes d'inquiétude ne sont pas minces.

Selon l'économiste Laurent Davezies, il y a chute de l'emploi au centre de Paris ; les entreprises se desserrent dans des sites géographiques plus accessibles en automobile que par les transports en commun ; chômage et exclusion s'aggravent, les différences sociologiques s'exaspèrent entre les sites géographiques, et il y a évaporation d'une partie des richesses produites hors de la Région du fait des départs en retraite ou des départs d'actifs vers les pôles urbains provinciaux attractifs. Enfin, de nombreuses offres d'emploi en Ile-de-France ne trouvent pas preneur en particulier sur le créneau des métiers intermédiaires. Toutes les pistes pour créer des emplois comme le montre l'actualité sont « essayées ». On rappellera par exemple qu'en Ile-de-France, plus de 600 000 emplois concernent l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles). L'artisanat et sa forme peut-être plus « moderne » de l'économie domestique sont mis en avant. Au niveau spatial, les grandes polarités se renforcent (La Défense) ou se développent peu à peu (ainsi le pôle de Roissy), non sans d'ailleurs créer des dysfonctionnements.

Des espaces économiquement en « creux », – ceux que les administrations régionales nomment les franges – s'inscrivent désormais entre les pôles et les axes économiques en même temps puissants et fragiles.

Il y a partout concurrence économique entre espaces géographiques, même si un relatif lissage tend à se faire du fait d'une intercommunalité mieux établie, et les collectivités locales interviennent de plus en plus par des aides indirectes en faveur de l'installation d'entreprises dans leurs communes, leurs cantons ou leurs intercommunalités. La redistribution des entreprises par desserrement est tout à fait caractéristique d'une nouvelle géographie de l'emploi en train d'ailleurs de se mettre en place. La création de l'emploi local génère richesse fiscale (dans des proportions variées, il est vrai) et peut augmenter dans une certaine mesure, en théorie tout au moins, l'offre d'emploi disponible susceptible de répondre en partie aux demandes locales du bassin d'emploi.

La géographie de l'emploi dans le Vexin participe à des degrés divers de cette problématique régionale et il serait sans doute vain d'espérer un développement local uniquement endogène au sens des économistes et des aménageurs, lequel reposerait seulement sur les bases classiques du productif, de l'artisanat ou du commerce. Cependant, un des atouts importants du Vexin, nous semble-t-il, est l'existence d'un tissu productif non négligeable (entreprises de Nucourt, Magny, Bray-et-Lû, Marines, etc.) et de ne pas être ce « vide » économique comme il peut y en avoir dans certains secteurs géographiques ruraux franciliens.

Une des chances du Vexin est peut-être aussi de se situer comme espace périphérique d'un pôle urbain de près de 200 000 habitants, celui de Cergy-Pontoise. Il est

probable que la réalisation de la Ville Nouvelle a bloqué l'installation d'entreprises dans des communes rurales vexinoises (soulignons le rôle de la DATAR à ce niveau dans les années 1960-1970). Comme il l'a été souvent rappelé par les élus lors des débats territoriaux concernant le Vexin, mais aussi l'ex-Ville Nouvelle, le problème n'est plus depuis déjà un certain temps de poser les relations entre Cergy-Pontoise en terme de concurrence mais de complémentarité.

En effet, la récente communauté d'agglomération demeure actuellement le seul véritable pôle économique de tout le quadrant ouest et nord-ouest de l'Ile-de-France avec plus de 90 000 emplois. Par ses services, ses équipements et ses commerces, l'ex-Ville Nouvelle exerce sur tout son hinterland une aire d'attraction

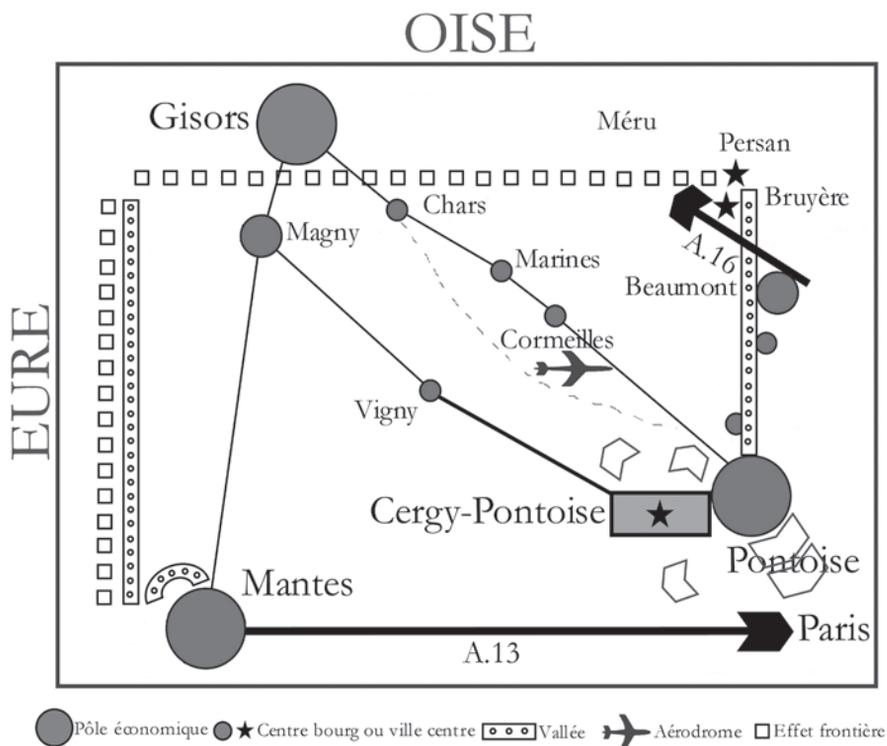
importante mal quantifiée d'ailleurs. Ce type de relations mériterait d'être analysé très en détail car on manque d'études précises à ce sujet.

Comment le Vexin peut-il bénéficier des dynamiques exogènes ?

C'est une question à laquelle il est bien difficile de répondre mais qu'il n'est pas possible d'éluider.

De même, la vallée de la Seine avec plus de 31 000 emplois et une armature urbaine réelle (Mantes, Meulan, Poissy) n'est pas sans exercer toute une série d'influences sur le Vexin.

Le récent rapport du Conseil Économique et Social de la Région Ile-de-France et inti-



tulé Territoires prioritaires du CPER 2000-2006. Seine-Aval et le débat organisé en décembre 2005 à Mantes dans le cadre de la révision du Schéma Directeur Régional d'Ile-de-France (SDRIF) ont abordé ces nouvelles relations géoéconomiques qui peuvent se tisser.

Dans ce rapport, le Vexin apparaissait comme un espace « vert », protégé mais aussi susceptible de devenir un territoire récréatif et surtout touristique, donc porteur d'activités économiques enrichissantes.

Le Vexin, espace paysager et patrimonial remarquable, peut aussi, en tant que Parc naturel régional, être considéré par un chef d'entreprise à la fois comme un territoire « contraint » (sites classés, passage du dossier en commission des sites) mais aussi comme un espace « labellisé ». On citera par exemple tel article de journal qui avait titré « L'environnement, argument pour attirer les entreprises en Val-d'Oise ». Ce type d'argumentaire se retrouve maintenant dans tous les PNR et a fortiori dans les parcs que l'on pourrait appeler par simplification périurbains, au sens large du terme (Vexin, Chevreuse, Oise-pays-de-France). Il existe donc des enjeux voire certaines contradictions et c'est peut-être à ce niveau que les structures de fonctionnement d'un parc sont précieuses (étude fine des dossiers, débats et discussions, aides financières, conseils et ingénierie).

On sait que le développement économique dans les PNR a été précisé par le décret du 25 avril 1988 lequel introduisait un lien entre protection du patrimoine naturel et culturel et un développement économique et social. Depuis lors, chaque parc a réalisé sa propre philosophie voire une doctrine. Mais, ainsi que l'écrivait Philippe Muffang, il y a plus de dix

ans, dans un article novateur, il n'existe pas de solution miracle ou toute faite. Le même auteur signalait l'existence dans le Vexin, en 1991, de dessinateurs industriels directement reliés et interconnectés aux grands groupes constructeurs d'automobiles et d'aéronautiques travaillant dans la vallée de la Seine (Psa, Renault). L'auteur faisait aussi allusion à un possible développement du travail à domicile (le télétravail) et à ces petites entreprises – on dirait aujourd'hui les Très Petites Entreprises (TPE) – susceptibles de se créer dans le Vexin. Leur analyse précise sera nécessaire car ce sont elles qui peuvent jouer un rôle, à la fois pour vivifier le tissu économique local et pour empêcher que beaucoup de communes deviennent – si elles ne le sont pas encore – des « communes de dormeurs », c'est-à-dire habitées en majorité par des migrants journaliers.

Méthodologie : sources disponibles et limites

Les deux articles tenteront d'effectuer une mise au point à partir des sources disponibles sur le type de développement économique qu'il est possible d'envisager pour ce territoire géographique. Ce premier article est consacré à une rapide analyse de la situation actuelle de la géographie de l'emploi et ce en procédant à une synthèse d'un certain nombre de dossiers ou de travaux récemment publiés ; le deuxième article sera plus spécialement orienté vers l'étude du tissu économique vexinois au sens large du terme, ainsi qu'à la présentation des stratégies de développement économiques retenues.

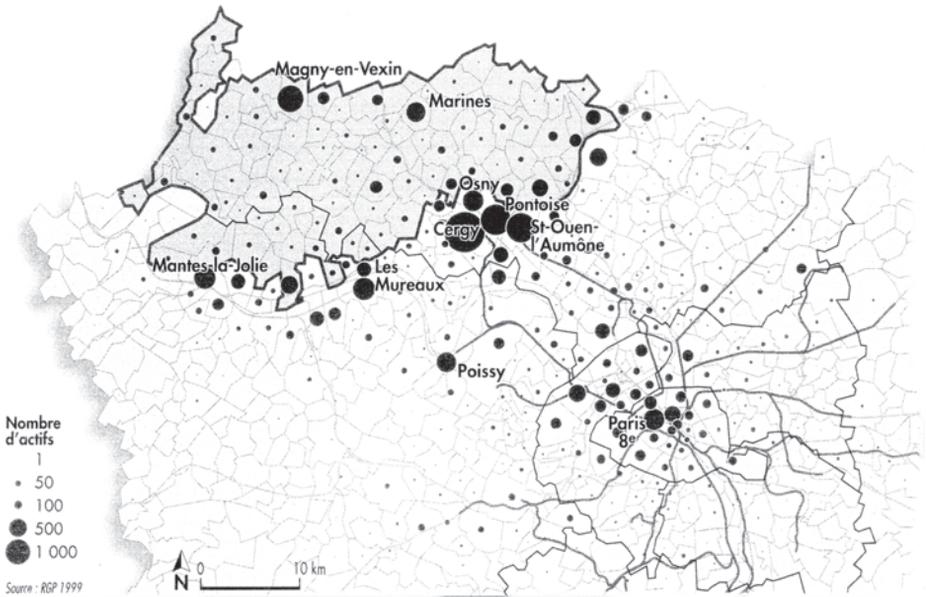
Ce sujet a été largement abordé par de très intéressantes contributions du Conseil général du Val-d'Oise dans le cadre des projets territoriaux. L'Institut d'aménagement et d'urbanisme de la région

Ile-de-France (IAURIF) a par ailleurs publié pour le compte du Parc en 2004 une très utile synthèse diagnostic dans laquelle les problèmes économiques et sociologiques sont largement abordés. Le présent article s'en est beaucoup servi. Les travaux de l'Observatoire départemental du Conseil général du Val d'Oise ont pu être utilisés en ce qui concerne les migrations de travail et les données statistiques (sources UNEDIC 2004 en particulier) ; enfin, le bilan économique et social publié chaque année par le Comité d'expansion économique du Val-d'Oise depuis 1983 constitue une source documentaire de tout premier ordre pour qui voudrait recadrer le Vexin dans l'environnement économique départemental et régional. Ce territoire y fait par ailleurs l'objet régulièrement de mises au point annuelles. Le *Bulletin des Amis du Vexin* qui paraît sans discontinuer depuis 1972 est une source fort intéressante pour l'analyse des données économiques car le sujet y est souvent abordé. Assez paradoxalement, et c'est heureux, la « littérature » sur le Vexin est riche, continue et permet de ce fait une analyse sur une durée de temps assez longue dans la mesure où les premiers éléments d'observation économiques remontent aux diagnostics effectués à la fin des années 1960.

En 1979, le Comité d'expansion et de défense des intérêts du Vexin (CEDIV) créé à l'initiative de Jean-Marc Gernigon, conseiller général aujourd'hui décédé, organisa pour la première fois « les États généraux du Vexin » et publia alors un excellent tableau de la situation socio-économique vexinoise. Beaucoup plus récemment, c'est-à-dire en 2003 et 2004, le Conseil général du Val-d'Oise et le Parc lui-même furent à l'initiative de toute une série de réunions débats fort intéressantes lesquelles se continuent sous une forme un peu différente dans le cadre de la révision de la Charte du PNR, et de celle touchant à la révision du Schéma directeur régional (SDRIF).

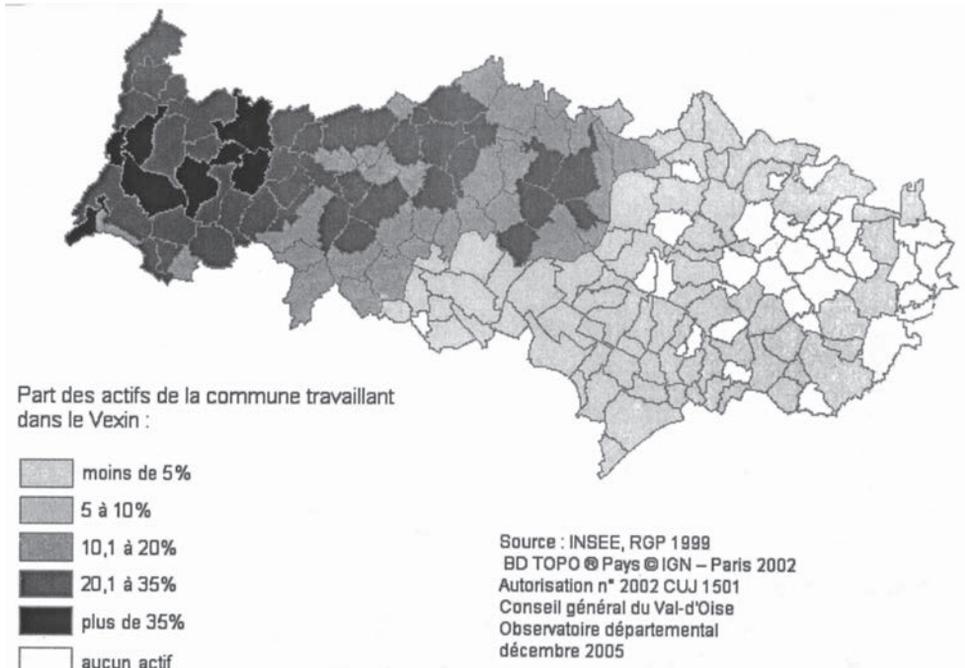
L'analyse de l'emploi local – a fortiori si celle-ci porte sur des communes rurales de petite taille comme c'est le cas ici – reste toujours très délicate à interpréter. Le recensement général de population de 1999 (RGP) demeure la source la plus exhaustive quand on aborde la notion de population active et le nombre d'emplois (publics et privés). Les sources UNEDIC telles qu'elles seront présentées permettent de travailler sur les emplois salariés privés par commune tout en sachant qu'il faut interpréter les statistiques avec beaucoup de prudence quand elles portent sur de petites unités.

Par contre, les statistiques UNEDIC renseignent parfaitement sur les évolutions communales de taille plus importante. À l'inverse, les données concernant l'emploi public, certes relativement faible ici, n'ont pu être utilisées. La même prudence est nécessaire quand on aborde les problèmes du chômage : le recensement ne peut être utilisé correctement car les données ne sont pas certaines. Nous avons procédé à l'analyse des données de l'ANPE pour décembre 2004 (données provisoires). D'autres sources peuvent être utilisées telles que les enquêtes régionales sur l'emploi, la dernière datant de 2001. Le taux d'emploi, largement utilisé dans toute étude sur ce thème, et qui est le rapport numérique entre le nombre d'emplois (a) sur la population active en 1999 (b) est un indicateur pratique, mais basique. Ainsi, globalement, le taux d'emploi pour l'ensemble du Vexin est de 0,50. Cela signifie qu'en théorie, il y a déficit d'emplois pour la moitié de la population active. Beaucoup de petites communes rurales vexinoises qui ont peu d'emplois sur place ont des taux très bas situés entre 0,20 et 0,30. Inversement, une commune comme Marines dotée de commerces, de services tertiaires de base et d'entreprises soit artisanales soit productives a un taux de 1,07. Par ailleurs, il est évident que l'offre locale d'emplois ne peut jamais



Source: *Economie résidentielle : l'exemple du Parc naturel régional du Vexin français.*
Note rapide sur l'économie, iaurif, juin 2005, n° 389.

Carte des lieux de travail des actifs résidant dans le PNR du vexin



Proportion d'actifs travaillant dans le Vexin

s'ajuster « mécaniquement » à la demande. La distorsion peut être forte comme c'est le cas dans le Vexin dans la mesure où par exemple, en décembre 2004, selon les données de l'ANPE, les demandeurs d'emplois qualifiés étaient majoritaires. Néanmoins, cet indicateur reste pratique quand on compare le taux d'emplois entre des territoires géographiques différents.

Le découpage géographique pose problème aussi quand on désire effectuer une analyse sur une période de temps assez longue laquelle semble toujours utile pour gommer les fluctuations locales (fermeture d'une entreprise par exemple). On parlera de Vexin-Val-d'Oise (78 communes) quand on abordera les données statistiques concernant le territoire tel qu'il a été défini par le Conseil général dans le cadre des commissions territoriales (les données UNEDIC ont été traitées à ce niveau géographique). Par contre, le périmètre de l'ancien schéma directeur du Vexin, datant de 1979-1980, était plus réduit ce qui interdit de fait les comparaisons statistiques globales sauf s'il est possible de retraiter l'information. On parlera du Vexin-PNR (90 communes) quand on fera allusion aux données fournies par l'IAURIF.

L'emploi en quelques chiffres

Les données du problème peuvent se résumer provisoirement en quelques points forts que nous extrayons de l'excellent rapport de l'IAURIF (2004 - cf. bibliographie et en particulier les pages consacrées à L'emploi et les activités, pages 147 à 151). En 1999, selon le recensement, le PNR offrait 20 334 emplois, comprenant emplois publics et privés ce qui sur un territoire largement étendu constitue un stock d'emplois très limité. En 2001, selon l'enquête régionale sur l'emploi, le nombre de

salariés privés et publics était estimé à 15 800 ; en 2004, selon les données de l'UNEDIC, le Vexin-PNR totalisait 13 497 emplois salariés privés ventilés de la manière suivante :

- 11 056 dans les 78 communes du Vexin-Val-d'Oise
- 2 441 dans les 17 communes yvelinoises rattachées au Parc.

Le nombre des emplois salariés a globalement progressé depuis une dizaine d'années, mais ainsi que le constate l'IAURIF, il est observé un ralentissement sensible de cette croissance depuis 1998 : celle des emplois salariés s'est portée essentiellement vers le secteur tertiaire, lequel représente environ 62 % de l'emploi total selon l'enquête de 2001. Il est probable que depuis lors le pourcentage a progressé. Trait caractéristique du tissu économique vexinois qui sera étudié dans le prochain article : le secteur tertiaire est plus faible qu'au niveau régional tandis que le secteur secondaire est supérieur à la moyenne régionale, représentant 23 % du total des actifs. Le secteur primaire en y englobant l'agroalimentaire (secteur qui pourrait être légitimement rattaché au secondaire) se situe à 15 %. Les deux caractères fondamentaux de la géographie de l'emploi vexinois sont donc : faiblesse quantitative des emplois au niveau territorial et répartition spatiale bien délimitée.

Une population active vexinoise en forte croissance

Dans les 78 communes du Vexin-Val-d'Oise, la population active c'est-à-dire celle qui a un travail ou qui est en recherche d'emploi, est passée de 26 402 en 1990 à 32 586 en 1999, soit une augmentation relative intercensitaire de 23,4 %. En ce qui concerne les 17 communes des Yvelines, la population active totale est passée entre les deux recensements de 8 037 à 9 014, soit 12,2 %.

Ainsi, en 1999, l'ensemble du PNR comptait plus de 41 000 actifs recen-

sés. Rappelons que seul un recensement exhaustif permet de connaître sans grande marge d'erreur le nombre d'actifs par commune. La population active a augmenté dans quasiment toutes les communes vexinoises. Cette évolution s'explique par un solde migratoire positif (arrivée de populations nouvelles), lequel pourtant a sensiblement baissé entre 1990 et 1999.

Néanmoins, le Vexin reste le seul territoire val-d'oisien à avoir connu une forte progression de la population active. Le taux d'activité, c'est-à-dire le rapport entre la population active et la population totale qui est de 62 % est voisin de la moyenne régionale ou départementale. Sociologiquement, le Vexin a connu ces vingt-cinq dernières années de très sensibles évolutions. Entre 1990 et 1999, on a pu constater une forte augmentation des cadres et des professions libérales. Ainsi, en 1999, 17,7 % de cadres ont pu être recensés dans la population active. L'arrivée de populations nouvelles qui choisissent le Vexin pour ses aménités (qualité de vie) contribue à une « résidentialisation » progressive du Vexin. Une sous-représentation des cadres supérieurs est observée dans l'ouest du Vexin (Magny-en-Vexin : 8 %, Bray-et-Lû : 5 %). Il en résulte donc une certaine ségrégation sociospatiale.

Une géographie différenciée du chômage

Les problèmes socio-économiques du Vexin français ont fait l'objet d'une intéressante mise au point dans un rapport du Conseil général du Val-d'Oise *Accompagner le développement du territoire du Vexin français*, et le Bilan annuel du Comité d'expansion économique du Val-d'Oise (CEEVO) aborde très longuement ces sujets. L'analyse présentée ci-dessous concerne cependant avant tout le Vexin-Val-d'Oise. Dans le cadre de l'espace ainsi défini,

le taux de chômage « déclaratif » est toujours situé au-dessous de la moyenne départementale. Ainsi, en juin 2002, avec 1 700 demandeurs d'emplois, le taux de chômage était estimé à 5 % des actifs. En décembre 2004, selon les dernières données provisoires à notre disposition, leur nombre s'élevait à 2 248 soit un taux de chômage estimé à 6,4 %. On est donc en théorie loin des taux, supérieurs à 14 %, de l'Est du Val-d'Oise (secteur d'assiette territoriale de l'aéroport de Roissy !). Mais, selon les analyses effectuées par l'Observatoire départemental du Conseil général, à partir des données de l'ANPE et mises en corrélation avec le RGP de 1999, les problèmes se posent aussi d'une manière sensible : en 1999, 13 % des jeunes de 20 à 24 ans sortaient du système scolaire avec un diplôme inférieur au baccalauréat et 35 % des jeunes salariés étaient en emploi précaire.

Tant au point de vue sociologique qu'au point de vue de l'emploi, ces mêmes travaux ont très bien montré la coupure s'opérant au niveau du Vexin. On a même pu parler de « deux » Vexins. En effet, les cadres supérieurs sont sur-représentés dans l'Est du Vexin (cf. les cartes des rapports cités précédemment). Inversement, à l'Ouest du Vexin, plus rural, plus ouvrier en définitive, tous les indicateurs socio-économiques témoignent de réelles difficultés. Le taux de chômage est toujours plus élevé dans la vallée de l'Epte et dans certaines communes du canton de Magny-en-Vexin. Lors d'une réunion débat en octobre 2005, les élus ont bien souligné les problèmes pour les personnes captives (sans moyens de transport) : difficulté de la recherche d'emploi aux heures creuses, suppression de l'antenne ANPE de Magny-en-Vexin. En décembre 2004, le nombre de demandeurs d'emploi pour les hommes était de 1 157 et de 1 094 pour les femmes (soit 48,6 %

du total). Les demandeurs âgés de 15 à 49 ans représentaient 60,5 % du total tandis que les actifs âgés de plus de 50 ans étaient 21,8 %.

Quant aux chômeurs de longue durée de plus de deux ans, le pourcentage atteint était proche de 13 % des inscrits. Le niveau de la qualification est intéressant à plus d'un titre. Certes, un demandeur d'emploi sur dix « seulement » est non qualifié mais plus de 32 % des demandeurs appartiennent aux cadres et agents de maîtrise.

Il en résulte donc une forte distorsion entre des offres d'emploi locales souvent de faible qualification et une demande à laquelle le bassin d'emploi local ne peut répondre. Tout cet aspect de la question mériterait une analyse approfondie à la fois pour le Vexin, mais aussi pour ses sous-secteurs géographiques.

Des migrations de travail complexes et polarisées par les bassins d'emploi extérieurs

Le Vexin français, comme tous les espaces périurbains proches ou lointains de Paris, est davantage un territoire de résidence que d'emploi. Ainsi, en 1990, 67 % des actifs, soit 23 486 personnes, étaient des migrants alternants ; en 1999, leur nombre était passé à 29 066 soit 76 % du total des actifs. Mais, en d'autres termes, ce sont 24 % des actifs vexinois qui occupent un emploi sur ce territoire. Ce n'est donc pas tout à fait négligeable.

La carte intitulée *Lieu de travail des actifs* résidant dans le PNR du Vexin français extraite d'une étude récente de l'IAURIF est intéressante dans la mesure où elle permet de dégager immédiatement l'attractivité des pôles économiques majeurs ainsi que celle d'autres centres urbains plus locaux. On y retrouve la

« fidélité » directionnelle classique, d'où ce grand « axe » partant de Magny-en-Vexin jusqu'à Paris. Par conséquent, le Vexin est largement intégré au quadrant géoéconomique de l'Ouest francilien.

On peut le regretter, mais Paris et Cergy constituent toujours les grandes aires d'emploi des migrants. L'agglomération de Cergy-Pontoise emploie sur 6 communes plus de 7 000 actifs vexinois, soit plus du 1/5 du total. Une analyse plus fine des flux serait nécessaire pour différencier les mouvements par commune. L'attractivité des emplois tertiaires de Pontoise (ville administrative que l'on oublie souvent) et du quartier Préfecture à Cergy est évidente. Paris, est avec plus de 3 000 actifs travaillant essentiellement dans les arrondissements de l'Ouest et du Nord-Ouest (le rôle de la gare Saint-Lazare est ancien) est un deuxième pôle d'emploi. Mais, autrement dit, un migrant sur 10 seulement travaille à Paris ce qui est statistiquement peu. Les raisons en sont connues : établissement d'emménagements récents s'installant en Ville Nouvelle et se réinstallant ensuite dans le Vexin. Plus de 3 000 actifs travaillent dans la partie Nord et centrale des Hauts-de-Seine (Rueil, La Défense), mais 400 actifs aussi à Argenteuil. La vallée de la Seine dans sa partie yvelinoise constitue enfin un centre d'appel non négligeable (un peu plus de 110 actifs dans l'agglomération mantoise).

Les migrations inverses, c'est-à-dire celles des actifs entrants, ont fait l'objet de travaux de l'Observatoire départemental. Sur les 78 communes retenues, 55 % des emplois sont occupés par des actifs résidant à l'extérieur du Vexin. On a là un chassé-croisé classique d'entrants et de sortants obéissant à un marché de l'emploi toujours complexe. Ainsi, sans qu'il soit possible malheureusement d'entrer dans plus de détails, l'extrême Ouest du Vexin attire des actifs de l'Eure. Certaines communes comme Saint-Clair-sur-Epte ont plus de 18 % de ses emplois tenus par des habitants de l'Eure. Toute

la bordure Sud du Vexin est influencée par les Yvelines et inversement la bordure Nord est soumise aux migrations alternantes issues du département de l'Oise. Un véritable bassin d'emploi en émergence peut se deviner regroupant les deux cantons de Chaumont-en-Vexin et de Magny-en-Vexin.

Ainsi qu'on l'a observé précédemment au niveau sociologique, le pourcentage d'actifs travaillant dans le Vexin est relativement important (plus de 20 %) dans tout l'Ouest du Vexin comme le montre très bien la carte intitulée « Part des actifs de la commune travaillant dans le Vexin ». La ligne de clivage se devine de nouveau.

Conclusion de la première partie

Le tissu économique vexinois est en définitive beaucoup plus complexe qu'une analyse rapide pourrait le laisser croire. La géographie de l'emploi par microsecteur et par famille professionnelle permet de déceler un certain nombre de mutations récentes. Le PNR du Vexin est sans doute appelé dans les années à venir, à diversifier son offre d'emploi vers des formes d'activités plus spécifiques : services à la personne, services aux entreprises, intensification des capacités d'accueil en adéquation avec l'offre touristique.

Bibliographie de la première partie

- Conseil général du Val-d'Oise, *Aménager le développement du territoire du Vexin français*, 2004, 46 pages
- Conseil général du Val-d'Oise, *Quel développement personnel. Quel développement social pour le Vexin français*, mars 2004, 97 pages
- Conseil général du Val-d'Oise, *Quel développement économique pour le Vexin français*, 2003, 30 pages
- Rapport de l'IAURIF, *Contribution à l'évaluation territoriale du Parc naturel régional du Vexin français*, janvier 2004, 258 pages
- Comité d'expansion économique du Val-d'Oise, *Bilan économique et social du Val-d'Oise*, (rapport annuel *)
- Francis CLINCKX, *Territoire prioritaire du C.P.E.R. 2000 -2006 Seine-aval*, Juillet 2003, 67 pages
- Philippe MUFFANG, *Le développement économique dans les Parcs naturels régionaux. Des exemples concrets, Bulletin des Amis du Vexin français*, 1993, n° 33, pages 31 à 40
- Atelier territorial du SDRIF, réunion-débat de Mantes-la-Jolie, 9 décembre 2005 (dossier d'analyse)
- *Le Journal du Parc*, révision de la Charte, éditorial de Gérard Claudel, Président du PNR
- *La Lettre du Parc aux élus et partenaires*, sous la direction de Gérard Claudel
- Le Bilan ,rapport annuel existant depuis 1983 mais très largement étoffé ces dernières années constitue un document informatif de tout premier ordre (données statistiques, analyses territoriales, étude du contexte économique).

J'adresse tous mes remerciements aux services du Parc naturel régional, du Conseil général, de l'Observatoire départemental ainsi qu'au Comité d'expansion économique pour les données statistiques fournies et renseignements d'ordre économique; les idées émises dans cet article n'engagent que leur auteur.

LES BOUES D'ACHÈRES

L'autorisation d'épandage dans l'Oise est annulée

Jacques Léraillé

Président de l'association des « Amis du Bochet »

Le tribunal administratif d'Amiens dans son jugement du 22 décembre 2005 a annulé l'arrêté du préfet de l'Oise en date du 27 novembre 2001 qui autorisait l'épandage des boues d'Achères dans l'Oise.

C'est l'aboutissement de deux recours menés d'une part par l'association de lutte pour l'environnement en Picardie - comité Oise (ALEP) et d'autre part par les associations des Amis du Vexin français et les Amis du Bochet (agrées sur les 37 communes du canton de Chaumont-en-Vexin - Oise) agissant conjointement et représentées par le cabinet d'avocat Matharan.

Dans ses attendus, le tribunal donne suite à nos griefs concernant l'étude préalable et plus particulièrement le fait que l'aptitude des sols à recevoir les boues n'a pas été démontrée et n'a même pas été évoquée dans le dossier

Le tribunal a constaté que l'arrêté attaqué a méconnu les dispositions de l'article 8 (étude préalable) du décret du 8 décembre 1997 relatif à l'épandage des boues issues du traitement des eaux usées et décidé sans qu'il soit besoin d'examiner les autres moyens présentés par les associations d'annuler cet arrêté.

Ce jugement est une réelle avancée et révèle l'esprit de l'article 8 : « Les sols ne peuvent continuer à recevoir et accumuler n'importe quels déchets ou produits dont les seuils de polluants sont à la limite de la législation. La capacité d'épuration des sols n'est pas illimitée! »

Pour en savoir plus sur les risques liés aux boues d'Achères, relire l'avis du comité scientifique du PNR publié dans le *Bulletin des Amis du Vexin français* n° 53.

L'avis de la Chambre d'agriculture de l'Oise (05/2003)

Concernant les boues d'Achères, la concentration en métaux lourds est de **4 à 5 fois plus importante** que les boues provenant des stations d'épuration de notre département. La concentration en éléments traces métalliques démontre que les sols s'enrichissent **6 à 14 fois plus vite** avec les boues d'Achères.

Par ailleurs les sols limoneux du département sont déjà bien pourvus en phosphore, il ne semble pas intéressant d'en rajouter avec les boues d'Achères. Les apports massifs en phosphore sont contraires aux bonnes pratiques d'une fertilisation raisonnée respectueuse de l'environnement.

La Chambre d'Agriculture relève que ces boues ont un intérêt agronomique faible malgré l'appellation commerciale qu'on leur donne *Fertifond P* à tort, car la boue n'est pas un engrais mais un déchet au sens de la réglementation en vigueur. C'est d'ailleurs pourquoi elle appelle les agriculteurs à la vigilance quant à son utilisation.

REVUE DE PRESSE NATIONALE

Philippe Muffang

Nous avons relevé dans différents journaux les articles suivants que nous jugeons susceptibles de vous intéresser. Si vous souhaitez plus d'informations, vous pouvez nous le demander en nous adressant un e-mail à cette adresse :

amisduvexinfrancais@yahoo.fr

Le Monde

Le niveau très bas des ressources en eau menace la France d'une nouvelle sécheresse

Les pluies trop rares, le manque d'eau dans les rivières et les nappes souterraines pourraient conduire à réexaminer nos besoins et à réorienter les choix de cultures des agriculteurs.

7 janvier 2006

Les catastrophes naturelles de 2005 coûteront 200 milliards de dollars

Selon le réassureur Munich Re, « l'année 2005 a connu les plus grandes pertes financières dues aux catastrophes naturelles régies par les conditions climatiques. ».

17 décembre 2005

Agronomie : une expertise scientifique collective de l'INRA et du Cemagref - Changer l'agriculture pour réduire les pesticides

La France est, en tonnage, le troisième consommateur mondial de pesticides et, avec 76 100 tonnes vendues en 2004, le premier utilisateur en Europe même si, par hectare cultivé (5 kg/an), sa consommation la place au quatrième rang européen. Le système agro-industriel français, tourné vers la productivité, explique cet état de fait. Mais l'usage des produits phytosanitaires, s'il assure des rendements élevés, n'est pas sans dégâts collatéraux, tant pour l'environnement que, redoute-t-on, pour la santé humaine.

17 décembre 2005

Énergie éolienne : la France cherche à rattraper son retard sur ses voisins européens

Le ministère de l'Industrie a annoncé, jeudi 8 décembre, qu'il avait retenu dans plusieurs régions, 7 projets de centrales, d'une capacité cumulée de 278 mégawatts.

10 décembre 2005

Trop de lois restent lettre morte

Le président de l'Assemblée nationale l'avait souligné au début de l'année, celui du Sénat vient de le souligner à nouveau : beaucoup de textes législatifs demeurent inappliqués, inapplicables, faute d'être complétés par les dispositions réglementaires qu'ils appellent.

En 2004-2005, le taux d'application des dispositions prévoyant un suivi réglementaire est passé de 14,4 % à 16,4 %. Sur les 48 lois adoptées pendant cette période, 15 sont d'application directe; 17 ne sont pas applicables, aucun texte réglementaire n'étant paru; 13 le sont partiellement; 3 ont été complétées et sont devenues applicables.

« Il ne suffit pas de voter des lois, souvent dans la précipitation, encore faut-il les appliquer ».
Christian Poncelet - Président du Sénat

5 décembre 2005

Océanographie : la boucle du courant marin qui tempère l'Europe a vu son débit réduit de 30 % depuis 1957. L'inquiétante perturbation du Gulf Stream

Le réchauffement bouleverse la circulation thermohaline.

Alors que les responsables politiques de la planète sont réunis à Montréal (Canada) pour statuer sur l'après-Kyoto, les chercheurs mettent en évidence des phénomènes toujours plus inquiétants attribués au réchauffement.

Une expérience scientifique fournit, dans la revue *Nature* du jeudi 1^{er} décembre la première estimation chiffrée des récents changements de la circulation thermohaline dans l'Atlantique.

Les météorologues redoutent une saison cyclonique 2006 très active.

2 décembre 2005

La maison écologique, durable et économe, se démocratise

Elle n'est plus réservée aux militants du mieux vivre bio ou aux architectes soucieux d'environnement.

Après l'Allemagne et l'Angleterre, sous la pression de la crise énergétique, la France l'adopte, y compris dans l'habitat social.

25 novembre 2005

le nouvel
Observateur

La France détient le record d'Europe. Doucement les pesticides !

Les pesticides sont dangereux. On sait que les agriculteurs, qui sont les premiers au contact de ces produits, même s'ils sont globalement en meilleure santé que le reste de la population, sont aussi plus souvent atteints par certaines formes de cancer : rein, pancréas,

cerveau. Qu'ils souffrent aussi plus souvent de maladies dégénératives - parkinson, alzheimer. Que ces produits peuvent affecter le système immunitaire, la fertilité, la reproduction et même le comportement. Sans oublier ce bon million d'empoisonnements graves chez ceux qui épandent ces pesticides que recense l'OMS chaque année dans le monde. Chez nous, la Mutualité sociale agricole relève des « effets indésirables » chez un manipulateur de ces produits sur six. Elle a d'ailleurs lancé une énorme enquête épidémiologique auprès de 600 000 agriculteurs. Lesquels ne sont d'ailleurs pas les seuls concernés selon l'Institut français de l'Environnement, la moitié des nappes phréatiques et neuf rivières sur dix contiennent plus de pesticides que ce qu'autorisent les normes françaises. Et 9 % des Français boivent au robinet une eau qui en contient plus que le seuil légal, soit un microgramme par litre. C'est beaucoup pour des substances qui s'accumulent dans l'organisme et sont susceptibles de détraquer le fonctionnement de nos cellules, même à très faible dose. Parmi les produits qu'on peut légalement répandre sur les champs en Europe, on dénombre une centaine de substances pouvant provoquer un cancer et une cinquantaine de perturbateurs, avérés ou potentiels, du système endocrinien.

Alors il faut saluer la sortie de la publication ce jeudi d'un rapport réalisé par l'Inra à la demande des ministères de l'Agriculture et de l'Environnement, pour une fois sur la même longueur d'onde. Il s'intitule : « Réduire l'utilisation des pesticides et en limiter les impacts environnementaux ». Un rapport d'expertise « solide et honnête », reconnaissent ceux qui, comme François Veillerette du Mouvement pour les Droits et le Respect des Générations futures (MDRGF), luttent depuis des années pour une agriculture plus respectueuse de la santé et de l'environnement. Il a aussi le mérite d'être le premier à se préoccuper de ce sujet. Les citoyens découvriront qu'un champ de blé peut être traité jusqu'à neuf fois dans l'année en Picardie (trois fois plus qu'en Alsace!), qu'un pommier peut être transformé en usine chimique : pas loin de trente traitements par an en moyenne, entre insecticides et fongicides, et que la vigne, qui occupe chez nous 3,7 % de la surface agricole utile, consomme 20 % des pesticides et 30 % des fongicides vendus en France. Ils s'apercevront surtout que la chimie à haute dose n'est pas une fatalité dans les campagnes.

15 décembre 2005

The logo for MDRGF (Mouvement pour les Droits et le Respect des Générations futures) is displayed in a bold, black, hand-drawn style. The letters are thick and slightly irregular, giving it a grassroots or activist feel.

La lettre d'info du **Mouvement pour les Droits et le Respect des Générations Futures**

2 000 litres de *Décis Expert*® (insecticide à base de deltaméthrine) vont être déversés par hélicoptère sur 5 000 ha de maïs en Ile-de-France, à deux reprises en août et septembre 2005, afin de lutter contre la chrysomèle du maïs. 660 pièges à insecte ont permis la capture de cet insecte. Ce ravageur de maïs vient d'Amérique et est apparu il y a quelques années en Europe. Sa présence est due aux pratiques intensives liées à la monoculture de maïs.

Le 9 août, le Préfet des Yvelines a donc pris un arrêté définissant le périmètre et les mesures de lutte contre le Chrysomèle.

7 septembre 2005

MOMVS

Monuments Musées Sites Historiques

Momus, une place pour six sous

Les foules émerveillées qui se pressaient à la vingt-deuxième édition des journées du Patrimoine, guides en main, pour franchir les portes des monuments que la nation tout entière reconnaît pour siens, il n'est pas certain qu'elles se soient inquiétées de leur état. Suivre le panache blanc du ministre de la Culture « j'aime mon patrimoine » n'empêche pas de constater la baisse considérable du budget qui lui est consacré. De 538 millions d'euros en 2002, il n'est plus que de 278 millions d'euros cette année.

A la différence des intermittents, les vieilles pierres ne crient pas sous les fenêtres du ministre : elles se contentent de couler.

Les visiteurs eussent-ils levé les yeux sur les voûtes disloquées du Palais Royal, pris d'assaut chaque année, que leur effondrement, contenu par deux étais de fonte, n'eût pas manqué de nourrir leur réflexion (sinon de les affoler).

Les curieux qui attendaient plus d'une heure pour entrer dans l'hôtel des Ambassadeurs de Hollande, qu'ont-ils pensé au juste du délabrement de la première cour ?

Les aficionados de l'hôtel de Sully, de ses appartements peinturlurés et de ses lampions prothèses ?

Les amoureux du ministère de la Marine, de « l'entretien » des salons défraîchis et fissurés du bâtiment de Gabriel ?

Les admirateurs de l'hôtel de Beauvais, de sa façade pastiche et de ses mascarons façon « Hulk » ?

Les passants, du filet qui retient la chute des pierres de la BN, rue de Richelieu, ou de la tour de Saint-Sulpice figée depuis tant d'années dans son échafaudage ?

Il y va pourtant de la vie de nos monuments historiques, de leur conservation, de leur restauration, et hélas, de leur défiguration.

Novembre 2005

REVUE DE PRESSE RÉGIONALE

Huguette Girardin



Si ces extraits d'articles vous intéressent, et si souhaitez plus d'informations, vous pouvez nous le demander en nous adressant un e-mail à cette adresse :

amisduvexinfrancais@yahoo.fr

l'impartial

Le professeur Belpomme en conférence à Vernon « Les trois-quarts des cancers sont liés à la pollution de l'environnement »

Eminent cancérologue et inlassable délateur des problèmes de cancers liés à la dégradation de l'environnement et à l'utilisation massive et incontrôlée des produits chimiques, le professeur Belpomme était le vendredi 28 octobre 2005 en conférence à Vernon. A quelques mètres de Gaillon où le taux de leucémies et de cancers ne cesse depuis dix ans d'interpeller la population...

Lorsqu'on demande au professeur Belpomme s'il pense qu'on est aujourd'hui dans un combat entre l'industrie chimique et la santé publique, il démarre au quart de tour : « Non, ce n'est certainement pas ça. Ce sont des lobbies industriels contre la santé publique. Si vous voulez, c'est l'industrie qui ne voit que l'intérêt immédiat et pas celui des citoyens à moyen ou long terme. C'est un lobby industriel qui sera perdant dans le futur, s'il y a un marché à conquérir dans le siècle qui vient c'est celui de l'environnement. »

Et il ajoute :

« Si les industriels français et européens ne réagissent pas maintenant en prenant le tournant de l'environnement, et bien c'est l'industrie qui en pâtira avec à la clé aussi davantage de chômage. »

Un message qui passe de plus en plus facilement dans la société civile et qui devrait bien finir par atteindre les politiques puis les industriels :

« La France est la lanterne rouge en matière de pollution environnementale. Je peux vous garantir que l'environnement sera au cœur du débat de la prochaine élection présidentielle. Aujourd'hui on voit des députés de droite comme de gauche qui signent l'« appel de Paris » pour être dans le coup. Le dernier en date c'est Strauss-Kahn. »

27 octobre 2005

Tollé contre le texte de loi. Vous avez dit « Colonisation... positive »?

Jacques Dupâquier, historien membre de l'Institut se range aux côtés de ceux qui dénoncent l'interventionnisme des politiques dans le débat historique.

« L'Assemblée nationale se mêle de ce qui ne la regarde pas. Il revient aux historiens d'écrire l'Histoire ».

Jacques Dupâquier se range ainsi aux côtés des 19 historiens qui ont signé, récemment, une pétition pour s'insurger contre « la vérité officielle ». « J'aurais pu être de ces pétitionnaires et je suis en accord total avec les revendications exprimées », souligne Jacques Dupâquier.

29 décembre 2005

« N'abîmons plus le Vexin ! » Une campagne pour préserver les paysages vexinois

« N'abîmons plus le Vexin ! »

Ce cri du cœur, lancé conjointement par Les Amis du Vexin français et La Sauvegarde de la Vallée du Sausseron, se fait entendre par la publication d'une brochure de 26 pages visant à sensibiliser à la préservation des beautés vexinoises.

« Les péchés sont souvent le fait de l'ignorance et non de la mauvaise volonté » rappelle le président des Amis du Vexin français Jacques Dupâquier. « Faire beau ne coûte pas forcément plus cher ! En règle générale, s'agissant de la restauration de maisons anciennes, le mieux est d'en faire le moins possible ! ».

Dans cette optique, le fascicule publié par les associations, richement illustré, se veut résolument pragmatique et concret. Il est aussi malheureusement la preuve que l'inscription du Vexin Français à l'inventaire supplémentaire des sites n'a pas toujours suffi à éviter le pire. En principe, tous les permis de construire doivent passer par l'Architecte des Bâtiments de France. « Le système s'est avéré très efficace depuis 1967 puisque le Vexin est, à la périphérie de Paris, la zone qui s'est le moins urbanisée. Il l'est moins maintenant. »

Des communes, comme Reilly par exemple, font des efforts particuliers pour préserver l'authenticité et éviter des « ratés ». Avec réussite, même si le message n'est pas toujours facile à faire passer auprès des administrés.

« N'abîmons plus le Vexin ! » - Prix de vente : 10 €

Renseignements : François Marchon - Secrétariat général des Amis du Vexin français

6, Impasse de la vieille ferme - Rueil - 95450 - Seraincourt

e-mail : amisduvexinfrancais@yahoo.fr

5 janvier 2006

le Parisien

Environnement : comment valoriser la butte de Rosne

Mettre en valeur les buttes de Rosne, c'est l'objectif visé par la convention que viennent de signer le propriétaire privé du site, le conseil général et les municipalités concernées... Ce massif qui s'étend sur les communes, d'Haravilliers et du Heaulme constitue un espace naturel remarquable tant sur le plan écologique que social ou encore paysager. La convention qui vient d'être passée précise comment les milieux spécifiques à ce site pourront être

protégés, gérés et valorisés. Les moyens de canaliser et contrôler la fréquentation du public et de permettre la relance de la gestion sylvicole sont également abordés.

NDLR : Rappelons que les buttes de Rosne (dans l'Oise et dans le Val-d'Oise) sont classées grâce aux interventions et aux efforts de la l'association des Amis du Vexin français.

27 décembre 2005

La gazette du Val d'Oise

Un livre pour préserver la région. Le Vexin, protégeons-le !

Construction, restauration, équipement, décoration : *N'abîmons plus le Vexin !* est un petit traité d'architecture et d'urbanisme. L'ouvrage répertorie les recommandations et énumère les pièges à éviter, afin de conserver la beauté des paysages vexinois et le patrimoine bâti, tout en respectant les caractéristiques qui font du Vexin un site identifié et singulier.

Édité par deux associations de sauvegarde du Vexin les plus importantes, cet ouvrage est abondamment illustré de clichés pris sur le territoire.

N'abîmons plus le Vexin ! par les Amis du Vexin français et Sauvegarde de la vallée du Sausseron et de ses abords

4 janvier 2006

Les agriculteurs s'engagent pour l'environnement.

Avec le soutien de la Région et de l'Union européenne, le Parc encourage les exploitants à s'engager dans des actions de développement durable, afin de maintenir l'activité agricole et de préserver l'environnement.

28 décembre 2005

L'ECHO **Le Régional**

Les 17 premiers contrats prairie ont été signés.

Le but du contrat Prairie (Programme régional agricole d'initiative pour le Respect et l'intégration de l'Environnement) est de préserver l'environnement et de maintenir l'élevage.

C'est en présence de Michel Vampouille à côté de qui se trouvaient : Jean-Pierre Radet et Marina Paclot, chargée de mission agriculture et forêt, que jeudi 22 décembre, à 17 heures, à la Maison du Parc ont été signés les 17 premiers contrats (en tout il devrait y en avoir une soixantaine).

Ils sont répartis entre le Val-d'Oise (où il y en a 13) et les Yvelines (où il y en a quatre).

28 décembre 2005

JEU CONOURS - HIVER 2005 - 2006

Philippe Muffang
et Jacques Grimbert

Pontoise où il *Cézanne* rejoint Pissarro, puis, tout proche, Auvers : le pays est beau et doux, en collines aux bords de l'Oise. Il arpente les routes et les villages, il peint, les rues et les carrefours et la maison du docteur Gachet, l'ami et l'hôte de toute une génération d'artistes. Il se sent soutenu : le père Tanguy lui fournit des couleurs et essaie de vendre ses toiles. Et il y a les amis qui se regroupent, font front contre l'exclusion officielle, décident de créer leur propre salon. Nadar prête son atelier : ce sera la première exposition de la « Société anonyme, coopéra-

tive d'artistes, peintres, sculpteurs, graveurs, etc. ». Monet y expose un chef-d'œuvre absolu : *Impression, soleil levant*. Le médiocre et malveillant Leroy, dans *Le Charivari*, propose comme une insulte : première exposition des « impressionnistes ».

Et Cézanne ? Deux toiles peintes à Pontoise : *La Maison du pendu*, et *Une moderne Olympia*.

Pourquoi ce choix ?

La Maison du pendu : un entassement de plans où, entre la maison d'un côté, et un toit



La maison du pendu - P. Cézanne (1839-1906)
Tableau datant de 1873 - Exposé au musée du Louvres

de chaume sombre de l'autre, le regard trouve une échappée vers la plaine et un peu de ciel ennuagé. Deux arbres hérissés, masquant à demi les orbites noires des fenêtres, donnent sa profondeur à l'espace proche. Mais c'est la lumière surtout, qui vibre dans les masses et les tons chauds, qui assure la compacité et l'assise des choses dans l'âme de celui qui se tient en face d'elles comme en elles, *le sens de leur durée réelle répercutée dans la conscience*, ainsi que le commentera Venturi. Sur la colline, au loin,

veillant et méditant, deux grands chênes que le vent a courbés.

Les questions :

- 1.- le nom de l'auteur?
- 2.- le titre de l'ouvrage?
- 3.- le nom de l'éditeur?

RÉPONSES du JEU CONCOURS PRÉCÉDENT

1.- Le nom de l'auteur?

Émile Henriot - de l'Académie Française - de son vrai nom Paul Maigrot (1889-1961)

2.- Le livre?

Portraits de femmes - d'Héloïse à Katherine Mansfield - Pages 121 et 122

3.- L'éditeur?

Albin Michel - Paris - octobre 1950

4- Les textes sous le tableau :?

- *François d'Aubigné, Marquise de Maintenon*, alors Madame Scaron (1626-1718). Portrait par les soins de Louis de Mornay, Marquis de Villefranche.

- Et sur un carton blanc : *Portrait de Madame Scaron*, future Madame de Maintenon, par Louis de Mornay, Marquis de Villefranche (xviii^e siècle).



IN MEMORIAM



YVES BORGES - 1912-2005

Jacques Grimbert

C'est avec peine que nous apprenons le décès d'Yves Borges, survenu à Ennery, le 13 septembre dernier, à l'âge de 93 ans. Il était né aux Lilas en 1912, d'une mère bretonne et d'un père bourguignon qui sera tué lors des combats de la guerre de 1914.

Pendant la guerre, il s'était engagé dans la Résistance, qu'il termina avec le grade de commandant.

Il avait adhéré à la Société historique en 1966, en était devenu administrateur en 1972 et conservateur des collections de 1976 à 1988.

Il fut un des membres fondateurs de l'Association des Amis du Vexin, dont il fut le premier trésorier, de 1967 jusqu'à 1975 ; il resta ensuite membre du Comité directeur jusqu'en 1980.

Passionné par le passé de sa commune, il avait écrit une remarquable *Histoire d'Ennery* des origines à 1940.

Élu conseiller municipal d'Ennery en 1959, il sera maire adjoint de 1965 à 1989.

Yves Borges était chevalier de la Légion d'honneur à titre militaire, Croix de guerre et officier de l'Ordre national du Mérite.

Ses obsèques ont été célébrées le 20 septembre en l'église d'Ennery, en présence d'une foule nombreuse d'amis.

Un hommage ému lui fut rendu par le maire, Gérard Claudel, vice-président du Conseil général et Président du PNR :

C'est avec tristesse que je viens dire à Yves Borges, mon ami et compagnon, un dernier au revoir et au nom de tous ceux, Yves, qui vous ont connu, apprécié, aimé, un profond merci, pour votre aide, votre engagement au service de la collectivité et du bien commun où, tout au long de votre vie, à celui de notre pays...

Vous avez toujours vécu avec la passion et l'amour de notre pays, de la France, de la liberté, de l'histoire, mais vous aviez aussi la passion et l'amour de notre petit territoire : Ennery. Mieux que personne vous avez su en écrire l'histoire des origines à 1940 où vous avez voulu arrêter votre récit. Souvent j'ai voulu vous engager à poursuivre l'ouvrage et invariablement vous m'avez répondu « on n'écrit pas l'histoire à chaud, il faut laisser passer le temps, un autre saura écrire la suite. Il ne faut pas raviver les blessures mal cicatrisées »

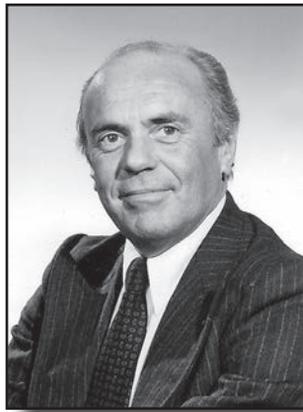
Vous étiez attentif au moindre problème, soucieux d'anticiper les souhaits de nos concitoyens, toujours disponible pour les écouter et répondre

à leurs sollicitations avec tact et discrétion. C'est pour distinguer ce comportement exemplaire que vous avez été fait Chevalier, puis Officier dans l'Ordre national du Mérite. L'homme érudit, cultivé, passionné d'histoire que vous étiez a mérité de recevoir les Palmes académiques qui vous ont été décernées.

Vous avez désormais rejoint votre épouse, hélas trop tôt disparue. Avec elle, vous aviez su partager tout dans la vie, créer une véritable et généreuse famille, donner à vos enfants une éducation rigoureuse et solide, en faire des femmes

et des hommes capables d'affronter la vie. Ils étaient votre consolation, vous méritiez d'être leur fierté. C'est à eux que j'adresse, au nom de tous, mes très sincères condoléances, que je leur dis ma profonde et très amicale sympathie.

Que vous soyez, pour les uns, Yves Borges, pour les autres, le commandant Beaugency, tous ceux qui vous ont connu ne vous oublient pas. C'est en leur nom que je vous dis très simplement un au revoir, pour moi, vous le savez, plein d'espérance.



JEAN-MARC GERNIGON

Jean-Marc Ricco

(Photo extraite des archives familiales)

Jean-Marc Gernigon s'est éteint mardi 18 octobre 2005 au terme d'une longue maladie

Jean-Marc Gernigon est né à la Garenne-Colombes le 23 mars 1920, d'un père qui fut Président des chocolats Suchard et d'une mère au foyer.

Après une scolarité parisienne (collèges Massillon & Charlemagne), il se destine au droit. Mais c'est le début de la guerre, et c'est à Montpellier qu'il commence ses études interrompues par sa mobilisation en 1940 dans l'armée, puis aux Chantiers

de jeunesse. Il restera en zone libre jusqu'en 1944.

De retour à Paris, il épouse en juin 1944 Marie-Rose Saillard, infirmière de la Croix-Rouge que tous appellent « Biette ». Leurs deux fils François et Yves, seront avocat et chirurgien.

Il entre alors comme rédacteur à la *Tribune Économique*, ce qui lui permet d'achever son Droit et il prête serment en septembre 1945. Avocat, il sera aussi secrétaire de la Conférence du Stage, Président de l'Union des jeunes avocats, puis membre du Conseil de l'Ordre. A ces postes, qu'il

occupera avec dévouement et compétence, il sera reconnu comme un très bon professionnel et de nombreuses portes commencent à s'ouvrir devant lui.

Inscrit au Centre de Perfectionnement aux Affaires en 1956 et 1957, il en deviendra l'un des professeurs l'année suivante. Dans son cabinet, c'est son épouse qui le secondera jusqu'en 1960, date à laquelle elle est victime d'un grave accident dans le Vexin. En effet, la famille Gernigon est attachée au Vexin français depuis 1932, lorsque le père de Jean-Marc fait l'acquisition à Nucourt d'une ancienne maison proche du « Camp de César ». Ce petit village a été détruit à 80 % par les bombardements, car il abritait bien malgré lui une base d'assemblage de missiles V1.

Dans les années 1950, la France a besoin de se reconstruire, et c'est tout naturellement que les habitants de Nucourt se tournent vers ce jeune et brillant avocat pour lui proposer de rejoindre une liste d'opposition au conseil municipal sortant. Il acceptera, et sera surpris par le résultat de l'élection : il sera en effet Maire de Nucourt en 1959, charge qu'il occupera jusqu'en 1995. Sous son impulsion commence une période de reconstruction de plus de quinze ans : passionné par l'idée de rebâtir, il se démène et obtient pour les plus défavorisés de ses administrés des conditions de financement très favorables, afin qu'ils deviennent propriétaires de leur maison. Préoccupé du bien-être des habitants, il ne cessera d'améliorer le confort de Nucourt en y faisant installer l'assainissement, des terrains de sports, des écoles pour accueillir les nouveaux venus. A son initiative et avec l'appui de son conseil municipal, le Foyer Rural, l'aide aux Anciens, toutes sortes d'événements et de festivités se mirent en place et se développèrent. Dès son premier mandat, alors que la France se remettait doucement des suites de la guerre, Jean-Marc Gernigon eut l'idée de jumeler de sa petite ville avec la commune Allemande de Wenings (et ce

ne devait pas être facile à entreprendre en 1960!). Ce jumelage, Jean-Marc en était fier, et c'est à juste titre, car plus de quarante ans après la signature du serment de jumelage les amitiés franco-allemandes sont plus vives que jamais.

Conduisant sa carrière professionnelle et sa carrière politique à bon rythme, Maître Gernigon est un avocat brillant qui se voit confier, entre autres, les intérêts de la compagnie Air Inter ; il deviendra ainsi le conseil de cette compagnie au soutien des victimes d'accidents aériens, et plaidera souvent aux États-Unis en liaison avec des cabinets Américains. En France, il défendra les communes sinistrées par la sinistre « marée noire » causée par l'*Amoco-Cadiz* en 1976.

Il est aussi l'homme politique à qui l'on proposera d'être le premier Conseiller général du canton de Marines, né de la division de celui de Vigny. Appuyé par Yves de Kerveguen, Jean-Marc Gernigon en sera l' élu jusqu'en 1992, date à laquelle lui succédera Jean Pichery.

Vice-président du Conseil général du Val-d'Oise, chargé de l'éducation, il montrera tout son attachement au Vexin en créant dans les années 1970 le CEDIV, premier organisme à vocation économique qui permit d'ouvrir les sources de financement pour les communes rurales. L'œuvre de Jean-Marc Gernigon est immense dans ce jeune département du Val-d'Oise dont il a été l'un des piliers au cours de sa longue carrière politique. Il aurait pu accéder au sénat de la République, il y a renoncé avec intelligence et, plus proche du terrain, n'en a que mieux servi son département, sa commune et le Vexin français.

Mais dans sa vie familiale et personnelle, l'homme est un bon vivant. On ne peut ignorer l'amour de la mer qui fut partagé par les deux époux et leur famille : régates en côtes Bretonnes, petites croisières vers les îles Anglo-normandes furent longtemps

l'ordinaire de leurs vacances, à bord d'un superbe « Dragon » ancré dans le charmant port breton de Locquirec. Plus tard viendra le temps des voyages ; le monde entier les attirait à la recherche de l'art, de l'histoire et tout simplement des contacts humains. Dans l'entourage de Jean-Marc et Biette, on rencontrait des Polonais, des Chinois, des Hongrois, des Allemands, avec qui les échanges étaient toujours passionnants. La musique fut sa grande passion, il ne cessera d'attirer ses amis artistes comme le pianiste Yuri Boukoff, de promouvoir les jeunes talents en organisant dans sa ville des concerts de qualité. Sa belle maison, pensée avec Biette et construite au rythme de ses rentrées financières pendant plus de dix ans, accueillait alors dans une ambiance chaleureuse les villageois, les artistes et les plus hautes autorités du Vexin. On apprendra avec émotion qu'il composa une valse pour son épouse, manœuvra le « piano à bretelles », qu'il jouait parfois l'orgue de Notre Dame de Paris après la messe du dimanche, et qu'il n'hésitait pas à tenir, une fois l'an, celui de Magny-en-Vexin lorsque le titulaire s'absentait pour l'ouverture de la chasse !

En 1982, un grave accident de santé provoque une hémiplegie qui laisse Jean-Marc à demi paralysé. Sa volonté impressionnante lui permet de marcher et de poursuivre ses activités aussi bien professionnelles que politiques. Il poursuivra son activité professionnelle jusqu'en 1993, date à laquelle il se retirera de son cabinet d'avocat pour se consacrer à ses mandats. En 1995, il accepte la présidence de l'Union des amis du PNR du Vexin français, succédant à son fondateur Guy Devernois. Chantre de la ruralité, partisan d'un développement économique maîtrisé, il contribua par son action à resserrer les liens entre les élus, le monde associatif et les usagers du Parc naturel que nous avons appelé de tous nos

vœux pendant trente ans. Il ne ménagea pas sa peine, allant de réunion en rendez-vous avec beaucoup d'énergie. En 2001, la santé de Jean-Marc se dégrade brutalement après une chute qui lui impose désormais une vie en fauteuil roulant. Ces dernières années, il resta le plus souvent alité, veillé et soigné par Biette, et par son jardinier Enrique tout aussi dévoué. De rares visites agrémentent son quotidien, bien que ses nombreux petits-enfants aiment à se réunir dans la grande maison familiale qu'il partage toujours avec Biette. Hélas, le couple a le très grand malheur de perdre l'un de ses fils : Yves, chirurgien hospitalier, disparaît subitement à la fin de l'été 2005. Le choc est rude pour tous, mais pour l'homme épuisé par la maladie, il est insurmontable. Jean-Marc n'a plus envie de lutter ; il le dit autour de lui, et se laisse partir avec sérénité.

La dernière page se tourne le 18 octobre 2005. Maître Gernigon quitte ce monde avec discrétion, entouré de l'affection des siens.

Tout a été dit sur l'importance politique de Jean-Marc Gernigon pendant près de quarante ans où il occupa la scène publique. Les hommages qui lui sont rendus aujourd'hui témoignent qu'il fut un personnage incontournable de la vie du Val d'Oise et du Vexin français.

Nous aimions en lui l'homme de culture et d'amitié, qui manifestait ses passions pour la musique ou la peinture et les faisait généreusement partager, qui racontait l'histoire de chaque arbre de son jardin, et en coupait les roses pour les offrir aux dames.

Il nous manquera désormais un peu plus chaque jour.



PIERRE-HENRI MITARD (1920-2004)

Patrick F. Joy

Quatre jours avant Noël, de nombreux archéologues d'Ile-de-France et de Poitou-Charentes furent endeuillés, car au petit matin du 21 décembre 2004, Pierre-Henri Mitard nous quittait, à l'hôpital de Clichy. éSormais, il repose au cimetière d'Usseau dans les Deux-Sèvres, village qui le vit naître le 15 juillet 1920.

Créateur du Centre de Recherche Archéologique du Vexin Français, Pierre-Henri Mitard est avant tout connu du grand public par la fouille de la villa gallo-romaine des « Terres Noires » à Guiry-Gadancourt (95) ainsi que la fouille et la mise en valeur du site gallo-romain des « Vaux de la Celle » à Genainville, en Vexin français (95).

Après des études secondaires à Nantes puis à la Faculté de Droit à Rennes, sa carrière professionnelle débuta au Ministère de l'Industrie et du Commerce. Très attiré par l'histoire, il consacre tous ses loisirs à l'archéologie dès 1953. Il ajoute une formation théorique en s'inscrivant à l'École Pratique des Hautes Études – IV^e section – avec comme professeurs P.M. Duval et J. Lafaurie. Ses premiers coups de pioche et de truelle datent du mois d'avril 1955 lors

de la mise au jour de la nécropole mérovingienne « sur les quais », sous l'égide du Groupe Archéologique du Camping Club de France dont il est membre. Devant l'importance des découvertes (quarante-neuf sépultures, dix-huit fosses « dépotoirs »...), le Musée de Guiry-en-Vexin fut créé le 8 mai 1955 afin d'héberger et présenter au public l'ensemble des objets. En 1959, avec Bernard Hofman qui deviendra son beau-frère, il crée le groupe d'Archéologie Antique du Touring-Club de France qui comptera jusqu'à 800 membres et dont il sera le président jusqu'en 1967.

Dès 1955 débutèrent les fouilles de la grande villa gallo-romaine « Terres Noires » sous la direction de Pierre-Henri avec l'équipe bien connue des archéologues d'Ile-de-France, constituée de Bernard Hofmann, André Huppe, Georges Mercier et Jacques Sirat. À partir de 1960, le Directeur régional des Antiquités Historiques, le professeur Piganiol confia à P.H. Mitard la direction des fouilles gallo-romaines des « Vaux de la Celle » qui s'achevèrent en 1991. Le 18 avril 1964 vit la création du Centre de Recherches archéologique du Vexin français (CRAVF) dont notre ami fut le premier Secrétaire général, assisté de son épouse Nicole, née Hofman, trésorière de l'association. En 1965

le chantier archéologique de Genainville s'équipa d'un dépôt de fouilles en raison du Volume des découvertes. On peut donc considérer que le CRAVF fut la première association culturelle du Vexin français, hormis les sociétés savantes.

Entre-temps, au début des années soixante, suite à l'amicale insistance de M. Stym-Popper, architecte en chef des Monuments Historiques, P.-H. Mitard quitta le Ministère de l'Industrie pour entrer au CNRS avec pour tâche de mener à bien la publication des fouilles de Genainville (imposant ouvrage de 449 pages, paru en mai 1994) ainsi que l'étude d'une céramique sigillée un peu particulière : les bols à relief d'applique « à gueule de lion », plus connus sous la nomenclature Dragendorff 45. L'étude finale de cette céramique, à laquelle il consacra ses dernières forces, fera l'objet d'une publication dans les prochains mois sous la forme de deux volumes édités chez SITES.

Sans compter la publication d'articles dans des revues de numismatiques et dans de nombreux bulletins de sociétés savantes ou des revues archéologiques « grand public ». P.H. Mitard était le rédacteur en chef du bulletin du CRAVF qu'il anima du premier numéro paru en 1965 au n° 36, le dernier paru en 2004. En plus d'articles et d'études rendant compte de ses propres recherches, il s'occupait tout particulièrement de la rubrique concernant la bibliographie archéologique régionale ou chaque livre et document récemment publiés évoquant le Vexin étaient lus et examinés de manière sévère mais juste.

Le Vexin français a donc perdu un chercheur qui contribua à promouvoir une vision de l'archéologie rigoureuse, mais ouverte à tous (nous pensons ici à tous les bénévoles qui collaborèrent ou profitèrent de ses études : sigillées d'Argonne, monnaies gauloises, numismatique romaine...).

Le Vexin français est riche de ses charmants villages, de ses belles maisons et de ses paysages, façonnés par des dizaines générations. L'Association des Amis du Vexin français a été créée en 1967 - en même temps que la Ville nouvelle de Cergy-Pontoise - pour la défense et l'aménagement du Vexin, en vue de contribuer au développement et à la préparation de son avenir, tout en permettant de sauver et de mettre en valeur son patrimoine artistique et culturel. Déclarée sous le numéro 4669 (loi de 1901), elle a été agréée le 15 mai 1979 sur le plan interdépartemental (Oise, Val-d'Oise, Yvelines) au titre du Ministère de l'Environnement.

Elle entretient de bons rapports avec les autorités administratives et les élus du Vexin (une soixantaine de communes adhèrent à l'association), ce qui lui a permis de jouer un rôle moteur dans l'inscription de la quasi-totalité du Vexin français à l'inventaire supplémentaire des sites, le classement des buttes de Rosne, Marines et Épiais, celui de la vallée de l'Épte, et surtout la création du Parc naturel régional du Vexin français, dans le Val-d'Oise et les Yvelines, en mai 1995. Elle siège aux commissions et groupes travail du PNR afin d'y apporter les avis de ceux qu'elle représente - ses 900 membres - et de contribuer ainsi à la protection des paysages, au maintien du style architectural des villages et constructions traditionnelles, à l'équilibre des extensions de village et aménagements nécessaires. Le Vexin français - qui s'étend historiquement aussi en partie sur l'Oise - doit trouver sa place dans le développement économique sans que soit détruit pour autant son caractère à dominante rurale et agricole.

L'Association appuie, par la concertation et la recherche de solutions viables, toute initiative susceptible de s'opposer aux pollutions comme celles de l'encombrement bruyant du ciel, l'atteinte à la qualité de l'air et de l'eau, la laideur de certaines constructions, et la création de décharges de tous types dans nos paysages. Son président et cofondateur est Monsieur Jacques Dupâquier, membre de l'Institut, historien, démographe, ancien directeur d'études à l'École Pratique des Hautes Études.

L'Association adresse périodiquement à ses membres un bulletin (habituellement deux par an) et elle a édité cinq ouvrages en couleur : *La maison paysanne du Vexin français*, *Beautés vexinoises*, *Vagabondages poétiques dans le Vexin français*, *le Nouveau Guide du Vexin français* (aux éditions du Valhermeil), *Eglises & Vitraux en Vexin français*. Elle prépare un livre sur l'identité vexinoise.

L'Assemblée générale annuelle, au printemps, est l'occasion de découvrir les trésors cachés du Vexin français : elle complète les réunions mensuelles du bureau (le deuxième dimanche de chaque mois à 9 h 30) ainsi que celles du comité directeur. Les personnes aux prises avec des problèmes d'environnement sont toujours les bienvenues aux réunions de bureau et doivent prendre rendez-vous au préalable auprès du secrétaire général François Marchon.

Siège de l'Association :

Château de Théméricourt - Maison du Parc Naturel Régional - 95450 - Théméricourt

TOUTES CORRESPONDANCES : Au Secrétaire général, François Marchon

6, Impasse de l'ancienne ferme - Rueil - 95450 - Seraincourt

Téléphone : 01 34 75 44 19 e-mail : amisduvexinfrancais@yahoo.fr

COTISATIONS (Exclusivement) : Au trésorier, Alain Henin

8, rue du Paradis - Le Rosnel - 95640 - Bréançon

Téléphone / Fax : 01 30 39 75 31

Tarif 2006 des cotisations :

Pour une adhésion aux Amis du Vexin français

25 € membre individuel 30 € pour les couples 35 € pour les collectivités

Pour une adhésion couplée avec celle de la Sauvegarde de la Vallée du Sausseron

37 € membre individuel 43 € pour les couples 50 € pour les collectivités

Par chèque ou virement (compte postal) à :

ASSOCIATION AMIS VEXIN FRANCAIS

Établissement	Guichet	N° Compte	Clé RIB
30041	00001	1111087J020	26

(Pour votre information, la dernière année de votre paiement figure sur l'étiquette des envois)

festival du Vexin

du 20 mai au 9 juillet 2006

Cette année, le Festival organise 21 concerts.
Parmi les artistes musiciens invités: Augustin Dumay,
A. R. El Bacha, Alexandre Tharaud, Trio Wanderer,
Olivier Gardon,
Robert Expert, l'Orchestre de Picardie et bien d'autres...

L'événement de la saison 2006 est la solidarité pour la sauvegarde
de l'église Saint-Josse à Parnes, village où est né le Festival.
La recette du concert d'ouverture, le 20 mai à l'église de Gisors
20 h 30, sera versée entièrement à l'association *Les Amis de l'église
Saint-Josse de Parnes*.

De nombreux artistes, tous bénévoles, participeront à ce concert.

Et comme l'an dernier, la convivialité sera présente avec des propositions
de balades, de visites et des dégustations de produits locaux.

Le Fondateur et Directeur Artistique
Dimitris Saroglou

Informations: 08 70 36 38 83
www.festivalduvexin.com